

Aujourd'hui

Arts et Spectacles



D1 Les Stones au Stade

Cadeaux



K1 Des livres pour Noël

Vacances-Voyage



I1 Une station pour deux montagnes

Plus



B4 La Presse au Chili et en Pologne

Sommaire

Annonces classées	
immobilier	E1 à E10
marchandises	E10, E11
emplois	E11 à E17, H10
automobiles	H11
propositions d'affaires	H2
Arts et spec. cahiers C, D, K	
horaires	C3
Avis	H12, H14
Bandes dessinées	I20
Bridge, Echecs, Timbres	D14
Carr. et prof. cahiers L et M	
Cinéma	cahier C
Décès	H13
Economie	H1 à H9
Encans	F7
Etes-vous observateur?	E5
Faillite	K6
Habitat	cahier J
Horoscope	K5
Le monde	G2
Maisons d'enseig.	G2, G3
Mots croisés	H10, K6
Mot mystère	E8
Restaurants	K8 à K10
Sports	F1 à F6

La CSN condamnée à un million \$

La Cour accueille favorablement le recours collectif exercé par le Curateur public

Presse Canadienne
THETFORD-MINES

Il en coûtera 1 137 500\$ en dommages-intérêts aux différentes instances de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour la greve illégale de 33 jours de 708 de leurs membres à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien, à Saint-Ferdinand-d'Halifax, près de Thetford-Mines, à l'automne de 1984.

Quelque 650 malades recevront chacun une compensation de 1 750\$, beaucoup moins que les 14 850\$ qu'ils réclamaient.

C'est la décision que vient de rendre le juge Robert Lesage, de la Cour supérieure, en accueillant favorablement, en partie, le recours collectif exercé par le Curateur public du Québec.

La CSN, la Fédération des affaires sociales et le syndicat local sont condamnées à payer, en parts égales, un total de 910 000\$. En sus, la FAS et le syndicat devront déboursier conjointement 227 500\$. Aucun délai de paiement n'est accordé, à moins évidemment que la cause ne soit portée devant la Cour d'appel.

Le juge n'accorde aucun dédommagement exemplaire et punitif, en arguant

que les malades n'ont jamais été menacés dans leur sécurité physique, qu'ils n'ont pas subi de traumatisme psychologique sérieux, que leur vie de groupe n'a jamais été compromise, et que la nature du conflit en était une de relations de travail et n'ont pas une d'exploitation des patients. «D'aucune façon, il n'y a eu atteinte illicite ou intentionnelle à la Charte canadienne des droits et libertés».

Initialement, dans son calcul basé sur un nombre de 795 malades, le Curateur public réclamait des trois défendeurs 10,5 millions\$, soit 14 850\$ par pensionnaire, c'est-à-dire 450\$ par jour de greve, soit

300\$ en dommages réels et 150\$ en dommages exemplaires.

Le juge établit que 650 malades ont subi des préjudices et qu'ils ont droit à des dommages-intérêts. En faisant le décompte, il n'a pas tenu compte des malades se trouvant en transition et dans l'unité médico-chirurgicale. Il leur accorde 1 750\$ chacun suivant un barème qui tient compte de l'évolution du conflit: 350\$ pour les trois premiers jours, 450\$ pour les six jours suivants, 650\$ pour les 13 autres

VOIR CSN EN A 2

Marc Lépine était un premier de classe

SUZANNE COLPRON

Premier de classe, attentif et travailleur, l'auteur de la tuerie de Polytechnique a connu un parcours sans failles jusqu'en février 1986.

Quelques semaines après le début de sa dernière session en électrotechnique au Cégep Saint-Laurent, Marc Lépine a tout laissé tomber. Sans donner un mot d'explication, il a cessé d'assister à ses cours et accumulé les mentions d'échec dans son bulletin.

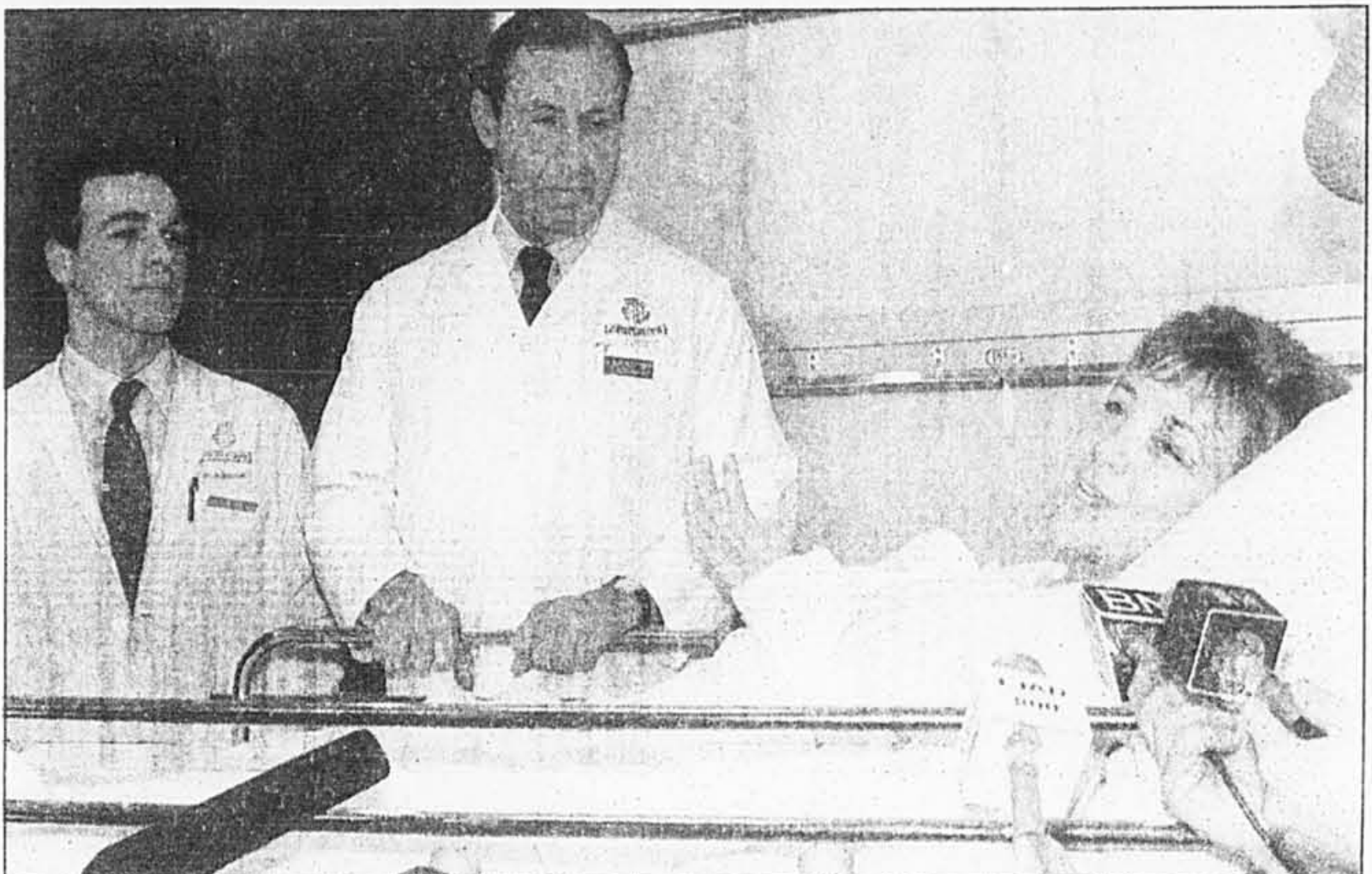
«Que s'est-il passé dans sa vie pour qu'il abandonne ses études du jour au lendemain?» a demandé hier le directeur du Cégep Saint-Laurent, M. Claude Boily, assis à son bureau, le dossier de l'étudiant entre les mains. «Mystère... Personne ne sait la moindre chose sur sa vie et ses problèmes personnels».

De l'avis de tous ses professeurs, Lépine était un élève modèle. Du genre de ceux qu'on oublie dans un coin parce qu'ils ne font pas de bruit et répondent brillamment aux examens. Peu communicatif et doué, il a suivi «son petit bonhomme de chemin sans attirer l'attention», précise

VOIR LÉPINE EN A 2

■ **Autres textes en pages A3, A10, A11 et dans Plus**

«Il ne faut pas se sentir coupable!»



Lors de sa conférence de presse, Nathalie Provost était accompagnée des docteurs B. Stein (à gauche) et E. D. Monaghan, de l'hôpital Royal Victoria. «Il ne faut pas se sentir coupable», a-t-elle dit à l'adresse de ses confrères et consœurs de Polytechnique.

«Il y a un seul coupable et il est mort»

PAUL ROY

Nathalie Provost, 23 ans, est entrée dans la petite salle de conférence de l'hôpital Royal Victoria étendue sur une civière, hier après-midi.

«Je voudrais vous dire bonjour, vous dire que je vais bien et que je ne trouve pas mal chanceuse d'être ici...»

La jeune femme arborait un joli sourire et une trace de balafre au-dessus de l'œil gauche. Mercredi soir, à l'École polytechnique, deux

balles lui ont également traversé les épaules et un éclat de balle lui a pénétré un pied.

Elle avait convoqué la presse, «parce que j'ai trois choses à vous dire».

«Premièrement, je veux que personne ne se sente coupable. J'ai parlé à des garçons et des filles de l'École et je sais que plusieurs se sentent mal à l'aise. Il ne faut pas. Il y a un seul coupable et il est mort...»

«Je tiens aussi à ce que tous les gens de Poly se donnent la main pour recréer l'atmosphère qui y régnait avant mercredi. À Poly, on développe un sentiment d'apparte-

nance très rapidement. Dès la première année, on fait partie de la 'gang'. Il faut que toutes les personnes qui, comme moi, ont été blessées, ou qui se sont senties attaquées très personnellement, puissent compter sur l'esprit de famille qui règne à Poly...»

«Enfin, à toutes les jeunes filles du Québec qui pensaient venir étudier en génie, je vous demande d'envisager cette possibilité de carrière avec autant d'enthousiasme que vous en auriez eu avant mercredi. C'est une

VOIR COUPABLE EN A 2

DÉSINTOXIQUER



À LA QUÉBÉCOISE

■ Un Québécois sur dix souffre de toxicomanie, sous une forme ou une autre, y compris l'alcoolisme. Le petit réseau de traitement est sous-financé et ne répond pas à un besoin de plus en plus pressant. Dans une série d'articles qui commence aujourd'hui, La Presse raconte ce qu'elle a découvert dans ce monde le plus souvent fermé.



MICHELE OUMET

1. ■ Les centres privés de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie se multiplient au Québec. Ils surgissent et disparaissent comme des champignons, sans aucun contrôle de l'État.

Le réseau public est sous-financé et ne répond pas au besoin de plus en plus pressant. Le secteur privé comble le vide, mais en l'absence de code d'éthique, la qualité des services varie énormément de l'un à l'autre.

Parallèlement à certains centres bien établis et avec lesquels le réseau public collabore régulièrement, tels la Maison Jean Lapointe et Nouveau Départ, il existe une multitude de centres dont

chacun possède ses propres méthodes thérapeutiques.

La Maison Nouvel-Horizon, par exemple, prône le sevrage bloc, c'est-à-dire l'arrêt brutal de toute consommation de drogue, alcool ou médicament. La thérapie comprend quatre heures de lecture quotidienne du Nouveau Testament, ainsi que des discussions «spirituelles». Aucun professionnel n'est consulté ou admis dans l'établissement.

L'Association Le Patriarche, sorte de multinationale de la désintoxication qui possède quelque 200 centres à travers le monde, propose également le sevrage bloc, mais accompagné de tisanes, bains chauds et massages. Là aussi, la porte est fermée aux psychiatres et psychologues. Seuls les résidents atteints du sida sont suivis par un médecin en consultation externe.

■ **Autres textes en page B7**

«L'État n'exerce aucun contrôle sur la qualité des services offerts par le secteur privé, explique le président des centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes, M. Pierre Lamarque. En parlant de réglementation, ce n'est pas à la grandeur des portes que nous pensons. Les détails, nous nous en moquons, mais nous voulons au moins qu'un professionnel établisse un diagnostic sérieux. Dans l'état actuel des choses, on laisse des gens non qualifiés jouer avec des toxicomanes qui ont besoin d'aide psychologique et non de se faire taper dessus».

Sans normes

Presque tous ces centres privés sont dirigés par d'ex-toxicomanes. L'encadrement professionnel y est souvent déficient. «Le privé fait preuve de bonne volonté, lan-

ce le conseiller-cadre en toxicomanie à l'Association des centres d'accueil du Québec, Jocelyne Forget. Nous n'y sommes pas hostiles, mais ce secteur devrait être soumis aux mêmes normes que le public».

«Trop souvent, poursuit Mme Forget, ces anciens toxicomanes jouent aux apprentis sorciers avec leurs thérapies de groupe. Raconter son histoire et être écouté est important et ça répond à un besoin. Mais ça ne suffit pas. Le privé se développe de façon anarchique, à la va-comme-je-te-pousse, conclut Jocelyne Forget, et le ministère ne prend pas ses responsabilités».

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, le chef du service de toxicomanie, Claude Arsenault, est incapable de fournir une liste complète des centres privés fonctionnant dans la province. «Nous connaissons ceux qui ont demandé leur incorporation

VOIR CENTRES EN A 2

SPEC **Dimmulin** **Electronique**
8395 St-Hubert
388-1122 Montréal
1590 Autoroute 440 ouest
745-3321 Laval

B O N P R I X
BONNE BOUFFE!
Quasar

600 WATTS
Batterie compacte
Contrôle électronique
Décharge au point

SUITE DE LA UNE

CSN

La CSN condamnée
à un million \$

journées qui ont suivi, et 3003 pour la période du 3 au 15 novembre 1984.

Le conflit a éclaté quand l'employeur a décidé de remplacer dans les 18 départements, pour le quart du soir, l'un des deux postes de « préposés aux bénéficiaires » par des infirmières auxiliaires, ce qui lui permettait d'éliminer les cinq postes d'une équipe mobile de dix membres chargée de fournir des soins infirmiers. Le juge reconnaît que les employés pouvaient être inquiets, mais il note que les moyens utilisés par le syndicat pour faire valoir son opposition étaient nettement disproportionnés. Il fait remarquer que l'employeur n'a pas toujours été « régulier » dans la procédure d'affichage pour combler les postes vacants.

Le juge Lesage avait pris la cause en délibéré le 16 juin 1989 après 29 journées d'audition.

Le conflit de Saint-Ferdinand en fut un dur. Des syndiqués ont été condamnés à des peines totalisant 142 jours d'emprisonnement et 104 000 \$ d'amendes pour avoir défié deux injonctions. Les amendes ont été payées par la CSN. Les travailleurs ont refusé de fournir les services essentiels. L'embauche temporaire de 256 personnes avait provoqué de fortes tensions sur les piquets. Un blocus routier avait isolé le village de Saint-Ferdinand pendant une dizaine d'heures. Quelques heures plus tard, un règlement était imposé aux parties après des négociations en haut lieu entre le président de la CSN, Gérard Larose, et le ministre des Affaires sociales, Camille Laurin. Tout le monde rentrait au travail à l'exception de 25 syndiqués qui avaient été congédiés. Plus tard, un arbitre avait annulé ces congédiements.

Le président de la CSN, Gérard Larose, a refusé de dire hier si la centrale en appellera de ce jugement.

Rencontré à l'édifice de la CSN, à Québec, où il préside un Conseil confédéral, M. Larose s'est montré extrêmement prudent. Il a souligné qu'il ne voulait pas commenter ce jugement avant



Mme Denise Provost

d'en avoir fait une lecture complète.

Il s'est cependant dit heureux de voir que le juge Robert Lesage reconnaît que la grève n'a jamais été faite contre les malades. Le juge nous donne raison sur ce point, dit-il.

Il a insisté sur le fait que les instances de la centrale ont été condamnées pour des dommages réels et que le juge admet qu'il n'y a pas eu atteinte à la Charte canadienne des droits et libertés. « Nous avons toujours maintenu que ce conflit en était un de relations de travail ».

Invité à faire part de leurs commentaires, tant le Curateur public du Québec, la CSN, la Fédération des affaires sociales, le syndicat local, la direction de l'Hôpital Saint-Julien ont été étonnés d'apprendre que la décision dans leur cause avait été rendue.

Des exemplaires du jugement ont été envoyés par la poste aux procureurs des diverses parties, mais ceux-ci ne les avaient pas encore reçus hier. □



Marc-André Provost

quarantaine de journalistes, photographes et caméramen que Nathalie était fatiguée. Elle a tout de même répondu à quelques questions.

Elle a parlé d'un « cauchemar terrible ». « Je pense que si j'en sors, je serai plus forte, mais je n'ai pas le goût d'entrer dans les détails parce que ce serait morbide ».

Elle a tout de même dit que quand Marc Lépine est entré dans la classe avec son arme, c'est elle qui lui a parlé. « Après que les gars furent sortis de la classe, qu'il ne restait que les filles, il nous a demandé si on savait pourquoi on était ici. On lui a répondu non. Il nous a dit qu'il luttait contre le féminisme. Je lui ai dit qu'on était juste des femmes qui étudient en génie, pas nécessairement des féministes... » C'est alors qu'il a commencé à tirer.

« Ma première réaction en a été une de colère à son endroit. Maintenant, après y avoir réfléchi, je pense que c'était un homme épouvantablement malheureux. Il me fait bien pitié, c'est pas drôle de finir sa vie comme il l'a fait ».

Elle dit ne pas lui avoir encore pardonné toutefois. « Je ne comprend pas qu'il y ait des hommes qui pensent comme ça. Moi, je suis un être humain au même titre que si j'étais un homme. Je mérite autant de respect et j'ai le droit de faire ma vie comme je le veux ».

Quand les infirmières ont poussé la civière à l'extérieur de la salle de conférence de l'hôpital, plusieurs journalistes se sont mis spontanément à applaudir. Cela ne se fait jamais. Une journaliste anglophone d'Ottawa lui a lancé dans un français « cassé » : « Vous êtes bien courageuse ! »

Durant toute la conférence de presse, une femme se tenait au côté de la civière de Nathalie. Nous l'avons rejointe dans le corridor.

— Vous êtes la mère de Nathalie ?
— Oui.
Denise Provost était fière de sa fille. Et rassurée.

« En avril dernier, j'ai perdu un fils dans un accident de moto, il n'aurait pas fallu... » Son autre fils, Marc-André, 20 ans, était là lui-aussi.

Contrairement à Nathalie, Mme Provost disait ne pas entretenir de rancœur à l'endroit de Marc Lépine. « Peut-être aurais-je réagi autrement si ma fille était morte. Mais pour le moment, je pense beaucoup à sa mère ».

LÉPINE

Marc Lépine était
un premier de classe

Mme Denise Rivet, aide pédagogique au Cégep Saint-Laurent.

Patauger
dans les computers

Après un cours secondaire à la Polyvalente Des Sources, de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, dans l'ouest de l'île, Lépine s'inscrit en sciences pures au Cégep Saint-Laurent. Il complète deux sessions et change d'orientation. Du cours général qui le prépare à l'université, il s'oriente vers le programme professionnel. Un cours de trois ans en électro-

technique qui lui ouvre les portes des industries.

« Les chances de se trouver un emploi dans ce domaine sont excellentes », affirme M. Boily. « Il faut convaincre les étudiants de terminer le programme avant d'accepter un emploi tellement la demande est grande et les offres intéressantes ».

Lépine ne terminera pas. Il ne lui manque que six cours lorsqu'il abandonne. En mai 1986, il tente un retour mais ne se présente pas en classe. Il choisit plutôt de travailler. Sa mère, directrice du nursing à l'hôpital Saint-Jude de Laval, lui procure un emploi à la cuisine de l'institution privée pour malades chroniques.

« C'était un type très nerveux », se souvient une employée qui préfère taire son nom. « Il préparait les plateaux à l'heure des repas. Et lorsqu'il se rendait sur les étages pour les distribuer aux patients, il sortait en vitesse de l'ascenseur et tournait les coins rapidement. Les employés ont porté plainte contre lui parce qu'il renversait les bols de soupe... »

Le directeur général, M. Louis-Marie Leclair, considère pour sa part que le jeune homme était doué d'une intelligence supérieure à la moyenne. « Il avait une très grande mémoire et aimait patauger dans les computers », note-t-il. Quant aux motifs de son départ en 1987, il refuse de les énoncer et de confirmer l'information voulant qu'il ait été forcé de remettre sa démission.

« Je n'ai pas de commentaires à faire. Je comprends très bien la douleur de sa mère. J'ai perdu un fils dans un accident de ski », M. Leclair est aussi parent avec l'une des 14 victimes du massacre de Polytechnique, Maryse Leclair, la fille du directeur des communications de la police de la CUM, Pierre Leclair.

Un regard
un peu spécial

Plus récemment, M. José Lopez a enseigné à Lépine la chimie des solutions au Cégep du Vieux-Montréal. Toujours aussi brillant, l'étudiant a obtenu 100 p. cent à son examen final en mai 1989.

« Je me souviens très bien de lui, raconte M. Lopez. Lépine restait dans son coin, très attentif. Avec sa calculatrice, il était toujours en train de vérifier l'exactitude de mes calculs au tableau... »

Le jeune homme ne s'habillait pas comme les autres. Il était d'allure « un peu plus négligé que les jeunes d'aujourd'hui, portait de vieux jeans et de grosses bottes », se rappelle M. Lopez. Mais en dehors de sa tenue vestimentaire, il se souvient surtout d'une chose : le regard de l'étudiant. Un regard qu'il qualifie d'« un peu spécial ».

« A un moment, je lui ai demandé ce qu'il voulait faire plus tard. Il m'a dit qu'il aimerait aller à Poly et devenir ingénieur », confie le professeur. Et les filles ? « A ma connaissance, il n'avait pas de problèmes. Il travaillait en équipe avec une fille au laboratoire. Elle n'était pas très bonne et lui faisait tout le travail sans se plaindre. Il était très gentil avec elle ».

Côté policier :
rien de neuf

D'autre part, l'enquête menée par la police de la CUM sur les

Deux cargos sombrent
dans le golfe St-Laurent

d'après Canadian Press
HALIFAX

■ Les équipes de sauvetage luttent désespérément au milieu d'une tempête violente dans le golfe du Saint-Laurent hier pour trouver signe de vie des 39 marins et membres d'équipage étrangers portés disparus à la suite du naufrage de deux navires.

À la tombée de la nuit, on n'avait pu trouver aucune trace des 23 hommes d'équipage du Capitaine Torres ni des 16 personnes se trouvant à bord du *Johanna B*. Les deux navires ont disparu à 200 km de distance au cours de la tempête, accompagnée de vents violents, qui faisait rage hier matin.

Le navire de la garde côtière *Sir William Grenfell*, balotté par des vagues atteignant cinq mètres de haut, a repêché deux canots de sauvetage vides et les restes d'un troisième dans le secteur où le Capitaine Torres aurait fait naufrage.

« Il semble qu'il ait coulé », a déclaré le lieutenant Jeff Agnew au centre de coordination des

opérations de sauvetage à Halifax.

Le commandant du navire a communiqué que son équipage allait utiliser des canots de sauvetage en caoutchouc à une soixantaine de kilomètres au nord de l'île du Cap-Breton. Le navire transportait deux de ces canots et deux autres embarcations de sauvetage en bois.

« Le capitaine du *Grenfell* a dit être convaincu d'avoir vu des naufragés sur le canot de sauvetage, ils étaient au moins deux, mais les vagues étaient très fortes », a déclaré le lieutenant Agnew.

« Quand le *Grenfell* a réussi à se rapprocher des canots, ils étaient vides. »

Le Capitaine Torres comptait parmi son équipage des Français, des Fidjiens, des Hollandais et des Philippins, ainsi que des marins du Vanuatu, île du Pacifique Sud.

D'autre part, le centre de coordination des opérations de sauvetage a perdu tout contact avec le *Johanna B*, peu après que celui-ci eut envoyé un signal de détresse jeudi soir.

circstances du carnage de mercredi, le pire jamais survenu au Canada, se poursuit. Une conférence de presse avait été annoncée en soirée, hier, mais elle a été annulée à la toute dernière minute. « Nous n'avons rien de nouveau à dire », a affirmé le porte-parole de la police.

Pendant ce temps, la rue de l'appartement de Lépine et celle de sa mère étaient transformées en véritables plateaux de tournage. Caméramen, photographes de presse et journalistes allaient frapper à toutes les portes dans l'espoir d'arracher quelques témoignages. □

CENTRES

Autant de centres,
autant d'approches

ou une subvention, ou encore dont les journaux ont parlé. Mais ils ne doivent rien à personne.

Le ministère a fait visiter une cinquantaine de centres privés en 1986. Les conclusions de cette tournée ne sont toutefois pas accessibles au public.

« Une dizaine de ces centres pourraient se qualifier, commente M. Arseneault. Nous sommes conscients que le privé n'est assujéti à aucune norme. C'est un domaine qui n'est pas réglementé, mais toléré. En outre, on ne peut exiger la fermeture de ces centres car le reflux vers le réseau public serait trop important pour les moyens dont nous disposons. »

Combien y a-t-il de centres à ne bénéficier d'aucun encadrement professionnel ? « Nous l'ignorons, avoue M. Arseneault, et ça c'est inquiétant. »

L'attaché de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Coutlée, affirme quant à lui que le ministère n'est pas encore prêt à formuler des recommandations en matière de normes minimales pour les centres privés.

Réseau public
sous-financé

Il existe 13 centres publics de réadaptation d'alcooliques et de toxicomanes au Québec. Le budget annuel en est évalué à 22,3 millions \$, ce qui est très peu au regard des 10 milliards \$ que le gouvernement dépense pour les soins de santé et les services sociaux.

Dix-huit centres hospitaliers, répartis dans la province, s'occupent également de désintoxication et plusieurs des centres privés collaborent régulièrement avec le secteur public.

Au total pour tout le Québec, 554 lits sont disponibles pour la désintoxication. Pour les adolescents, toutefois, il n'existe que deux lits dans la région de Montréal et de Laval. Le centre de réadaptation Alternatives, seul centre public s'occupant des adolescents à Montréal, obtient depuis deux ans un budget annuel de 150 000 \$.

« C'est nettement insuffisant, déclare le directeur général d'Al-

ternatives, John Topp. Quand un adolescent se présente, on se débrouille en le traitant en externe. »

Les listes d'attente sont longues et le réseau public hésite à promouvoir ses services car il redoute une demande qu'il serait incapable de combler.

Les centres publics sont gratuits, tandis que les privés demandent des sommes variant entre le montant du chèque mensuel de bien-être social et 1985 \$ pour trois semaines, comme à la Maison Jean Lapointe.

Les besoins sont énormes. « L'écart entre l'ampleur des problèmes de toxicomanie et celle de l'assistance disponible est énorme, explique Mme Forget. Environ dix p. cent de la population québécoise souffre de toxicomanie sous une forme ou une autre, y compris l'alcoolisme. Et c'est là une évaluation très modérée. »

En 1985, une étude effectuée auprès de jeunes de 14 et 15 ans, vivant dans la région de Montréal, a démontré qu'un adolescent sur cinq avait consommé au moins une drogue illégale au cours de l'année. Mais il n'existe aucun tableau pour l'ensemble de la toxicomanie au Québec.

Le 7 novembre dernier, par contre, le premier ministre Robert Bourassa annonçait la formation d'un groupe de travail sur la lutte contre les drogues. Cette équipe est chargée :

- d'établir un inventaire des dispositions des organismes publics en matière de lutte contre la drogue;
- de développer de nouvelles stratégies pour contrer ce fléau;
- de proposer au gouvernement de nouvelles initiatives. □

L'état
des autres
blessés
s'améliore

■ L'état d'Isabelle Bastien et d'Ashar Mansour continuait de s'améliorer hier. Les deux étudiantes de 20 ans avaient été très gravement blessées lors de la fusillade de mercredi à l'École polytechnique.

Elles reposent toujours à l'Hôpital Général de Montréal en compagnie de Josée Martin, d'Yin Fan et d'un étudiant de 21 ans dont l'identité n'a pas été révélée.

Deux autres étudiantes, Nathalie Provost et France Chénier, toutes deux âgées de 23 ans, reposent à l'Hôpital Royal Victoria, elles aussi récupèrent très rapidement. Idem pour Marie-Hélène Tremblay, à l'Institut neurologique, et pour trois autres patients, deux filles et un garçon dont nous n'avons pas les noms, à l'Hôpital Juif.

Précision

■ Nous écrivions dans notre livraison d'hier, que Marc Lépine, né Gamil Gharbi, était d'origine algérienne. Or il est né à Montréal en 1964. C'est son père qui est Algérien. Sa mère par contre est québécoise. Nous nous excusons de cette confusion attribuable à la précipitation des événements.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres 858
à quatre chiffres 8859

LA MÉTÉO

Samedi 9 décembre 1989

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-20	-14	Neige
Outaouais	-16	-10	Ensoleillé
Laurentides	-16	-10	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-20	-12	Ensoleillé
Mauricie	-14	-11	Nuageux
Québec	-20	-12	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-23	-15	Ensoleillé
Rimouski	-20	-14	Ensoleillé
Gaspésie	-20	-10	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	-20	-14	Ensoleillé
Saguenay	-20	-14	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-9	-2	Neige
Edmonton	-12	-5	Ensoleillé
Regina	-10	-4	Neige
Winnipeg	-10	-4	Neige
Toronto	-16	-10	Ensoleillé
Fredericton	-11	-7	Nuageux
Halifax	-9	-1	Nuageux
Charlottetown	-8	-3	Neige
Saint-Jean	-12	-4	Neige

États-Unis

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	-5	2	N.-Orléans
Buffalo	-7	-1	Pittsburgh
Chicago	-2	4	S. Francisco
Miami	19	27	Washington
New York	0	2	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	2	8	Madrid
Athènes	8	17	Moscou
Acapulco	22	32	Mexico
Berlin	1	3	Oslo
Bruxelles	-2	9	Paris
Buenos Aires	18	24	Rome
Copenhague	-5	5	Seoul
Génève	-2	1	Stockholm
Hong Kong	17	22	Tokyo
La Caire	12	21	Trinidad
Lisbonne	14	18	Vienne
Londres	6	8	

ABONNEMENT

Le service des abonnements
est ouvert du lundi au
vendredi de 7 à 18h.

285-6911

REDACTION

PROMOTION

COMPTABILITÉ

Grandes annonces

285-6892

285-6900

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections
lundi au vendredi de 8h. à 17h.

285-7111

GRANDES ANNONCES

Détailants

National, Télé-Press

Vacances, Voyages

285-7202

285-7306

285-7265

Carrières et professions,

nominations

285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.TÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K3. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations publiées à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe » — Enregistrement : numéro 1400 — Port de retour garanti. (USP5003592) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS

285-7272



Samedi
9 décembre 1989

49-6-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111



Claude Boily, directeur du Cégep Saint-Laurent



Jean Sepetdjian, professeur de télécommunications au Cégep Saint-Laurent



José Lopez, professeur de chimie au Cégep du Vieux-Montréal



Denise Rivet, aide pédagogique au Cégep Saint-Laurent

Monique Simard et Lorraine Pagé sur la liste du tueur fou

Marc Lépine en voulait à une vingtaine de femmes en vue

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ Dix-neuf noms de femmes, connues et inconnues, figurent sur la liste que Marc Lépine avait dressée et jointe à la lettre manuscrite de trois pages qu'il portait sur lui le soir de l'hécatombe.

Selon les informations obtenues par *La Presse* les noms de Francine Pelletier, collaboratrice à *La Presse*, Danielle Rainville, animatrice à CKAC, Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Monique Simard, vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Louise Overbeek, championne canadienne aux examens des comptables agréés de 1988, Monique Lantagne, première femme pompier du Québec et Birgit Scheel, ancienne vice-présidente au Montréal Trust, figuraient sur cette liste.

On y trouverait aussi les noms de Anette Ranger, Hélène Lapierre, Claire Rothman, Kelly Bloomfield et Estelle Borgia. Des noms que le tueur aurait pu rédiger de façon imprécise ou erronée. C'est du moins ce qu'il laisserait savoir dans son texte. Les noms de plusieurs femmes policières auraient aussi été inscrits mais ni la Fraternité des policiers, ni le bureau des communications de la police de la CUM n'a voulu confirmer cette information.

D'après la police, dans la lettre manuscrite, le forcené disait qu'il en voulait particulièrement aux féministes parce qu'elles avaient gâché son existence. Il semble, en outre, que Marc Lépine détestait



Francine Pelletier



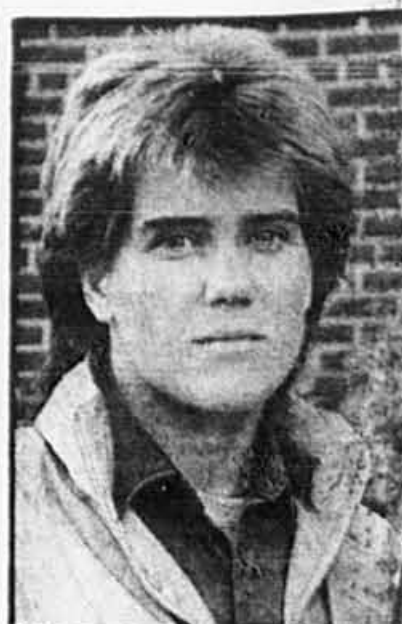
Lorraine Pagé



Monique Simard



Louise Overbeek



Monique Lantagne

la plupart des femmes figurant sur la liste à cause de leur notoriété.

Hier, elles ont pour la plupart appris avec horreur que leurs noms apparaissaient dans la liste des personnes à qui le meurtrier aurait voulu s'en prendre.

« Ça me donne l'impression d'avoir travaillé pour rien », a commenté Francine Pelletier, une collaboratrice régulière à *La Presse*, qui faisait partie des fondatrices du défunt mensuel féministe *La Vie en Rose*.

« Quand j'ai appris que quelqu'un pouvait m'en vouloir autant, j'ai senti la même terreur froide que celle que j'ai ressentie mercredi en apprenant la tragé-

die. Cette terreur que nous connaissons toutes. Celle de l'arbitraire et de l'injustice. Mais j'ai aussi senti comme une désolation totale. Est-ce possible que nous soyons si mal comprises? »

« Il est temps que les hommes fassent quelque chose. Ils ont bien dû s'apercevoir mercredi d'avoir travaillé pour rien », a-t-elle dit. « Vous savez, ce sont surtout nos proches qui sont paniqués par ce genre de chose », a-t-elle commenté, s'interrogeant sur l'utilité de divulguer une telle affaire.

« Et que dire de lui? Il est mort, poursuit-elle. Je vais dire comme les Folles alliées: il a pris ça personnel, pas historique. »

Blaguant, Mme Pelletier ajoute

qu'elle demandera des gardes du corps plutôt qu'une augmentation salariale.

Mmes Pagé et Simard étaient en réunion syndicales à Québec quand elles ont appris que leur nom figurait sur la sinistre liste.

Mme Simard a rappelé qu'elle avait déjà été menacée de mort. « Vous savez, ce sont surtout nos proches qui sont paniqués par ce genre de chose », a-t-elle commenté, s'interrogeant sur l'utilité de divulguer une telle affaire.

« C'était un peu prévisible que mon nom se retrouve là, quand on apprend les motivations du gars. Je suis une femme en vue, associée avec des revendications

féministes. Un tel geste montre comment on est jamais très loin de la violence, jusqu'où peuvent aller les limites de la détresse », a pour sa part commenté la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé.

Selon elle, ce geste illustre à quel point il est important que les femmes — et la société — soient encore vigilantes. Cela montre aussi l'ampleur du travail d'éducation qu'il reste à faire, ajoute la syndicaliste.

Mme Pagé ne changera certainement rien à ses propos publics. « Il faut continuer à expliquer à la société qu'elle a besoin de nous. Que les femmes ne sont pas une

menace mais une force. Il faut l'expliquer en trouvant les mots justes. Je ne ferai jamais de compromis à ce sujet là », a-t-elle ajouté.

À la caserne de pompiers de Côte-Saint-Luc, Monique Lantagne, première femme à devenir pompier au Québec, n'a pas aimé la nouvelle. Elle semblait d'ailleurs un peu effrayée malgré ses propos confiants. « Suis-je inquiète? Il est mort. Non. Si ce genre de chose doit m'arriver un jour, je ne peux rien y faire. C'est sûr que je ne marcherai pas les mains dans les poches mais je ne peux faire plus. Les femmes travaillent, bâtissent le monde, il va bien falloir que les gens s'habituent ».



Les joueurs de bingo arrêtés la semaine dernière par la Sûreté du Québec alors qu'ils revenaient du super-bingo de Kahnawake, avaient la mine basse hier, après avoir comparu au Palais de justi-

ce de Longueuil et ont refusé de parler aux journalistes avant le reprendre l'autobus pour Lévis.

PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Accusés d'avoir participé au super-bingo de Kahnawake, ils plaident non-coupables

RAYMOND GERVAIS

■ Les accusés du super-bingo de Kahnawake ont plaidé non coupable hier, au Palais de justice de Longueuil, aux accusations d'avoir participé à un jeu illégal

Importation de cocaïne: complot mis au jour

Presse Canadienne
MATANE

■ La Sûreté du Québec a annoncé hier qu'elle venait de mettre au jour un important complot pour l'importation de cocaïne.

Six hommes et deux femmes ont été arrêtés au cours de perquisitions effectuées à Matane, dans le Bas-Saint-Laurent, et à Pabos, en Gaspésie.

L'opération a été menée par des membres de l'escouade de répression du banditisme en collaboration avec ceux de l'unité des crimes majeurs.

Les suspects devront comparaître lundi au Palais de justice de Percé.

Selon la SQ, le complot portait sur l'importation par voie maritime de plusieurs tonnes de cocaïne en provenance de la Colombie.

La cocaïne, dont la valeur aurait pu atteindre quelques millions de dollars, devait transiter par de petits ports du Bas-Saint-Laurent.

et d'avoir organisé un voyage pour participer à un tel jeu.

Les 25 joueurs interceptés non loin de Laprairie samedi dernier en fin de soirée par la Sûreté du Québec, alors qu'ils revenaient de Kahnawake par la route 132, dans un autobus de la compagnie Autocar Excellence, de Lévis, étaient avertis de commentaires hier matin, à leur sortie du Palais de justice.

L'avocat des accusés leur avait conseillé de ne pas parler aux journalistes.

On pouvait néanmoins lire sur leur visage l'inquiétude de faire face à la justice pour la première fois. Une dame a même lancé à une amie qu'elle avait « son voyage » et qu'elle ne voulait plus remettre les pieds dans une Cour.

« C'est terrible d'être traitée comme une criminelle. Je ne me sentais pas coupable la semaine dernière, mais à force de me faire dire que j'ai commis un crime, je commence à me sentir coupable et j'ai le moral bien bas. »

L'avocat des joueurs de bingo, Me Marc David, a confié à *La Presse* qu'il avait enregistré un plaidoyer de non culpabilité au nom de ses clients, et que les causes avaient été fixées pro forma au 29 janvier prochain.

C'est à ce moment que leur avocat décidera s'il choisit, pour ses clients, un procès devant jury ou un juge seul. L'avocat pourra alors, s'il le veut, décider de plaider coupable.

Si l'avocat des accusés décidait d'agir ainsi, ses clients pourraient écopé d'un maximum de 2000 \$ d'amende et/ou six mois de prison.

Quant à l'organisatrice du voyage au super-bingo, Mme Aline Plante-Parent, elle pourrait

écoper elle aussi d'une amende de 2000 \$ et d'une peine de prison de deux ans.

Me David a néanmoins affirmé hier qu'il était confiant que ses clients s'en sortiraient avec une amende minimale.

C'est le juge Denys Dionne, de la Cour du Québec, chambre criminelle, à Longueuil, qui a enregistré le plaidoyer des accusés.

Par ailleurs, la SQ a émis une mise en garde hier à tous les clients potentiels du super-bingo de ce soir à Kahnawake, qu'ils s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

La Sûreté du Québec a aussi précisé que tout gain obtenu illégalement est saisissable qu'elle qu'en soit la nature et en tout temps.

Le jour de la mort de sa femme, Gilles Perron avait environ 68 000 \$ de dettes

YVES BOISVERT

■ Le jour de la mort de sa femme, Gilles Perron avait quelque 68 000 \$ de dettes et était propriétaire d'une maison de 90 000 \$, sur la rue des Martinets, à Laval.

Lors des septième et huitième journées (avant-hier et hier) du procès de Gilles Perron, 49 ans, accusé d'avoir assassiné sa femme Michelle le 15 décembre 1987, la Couronne s'est appliquée à tracer une manière de bilan de la situation financière de l'accusé au moment du meurtre de sa femme.

Perron avait contracté un prêt sur hypothèque qui s'élevait encore à 40 000 \$ en juin 1987 (il était de 20 000 \$ mais, en juin, il régla un emprunt personnel de 20 000 \$ en doublant son hypothèque). Il devait par ailleurs quelque 6 700 \$ à la Caisse populaire de Radio-Canada, 6 000 \$ à Household Finance et avait endossé un emprunt de 15 000 \$ d'une société de vidéos (Productions VIP), dans laquelle il était un des trois actionnaires.

Par ailleurs, on a appris hier que Gilles Perron, s'il avait droit à 72 000 \$ d'assurance quand sa femme est morte, n'a pas encore touché ce plein montant, comme l'avait laissé entendre le témoignage de son avocat. En effet, les 48 000 \$ que sa police d'employé de Radio-Canada lui garantissait suite à la mort de sa femme ne lui ont pas encore été versés, comme l'a dit M. Antoine Khoury, de la compagnie Travelers, hier devant le jury.

D'autre part, un mécanicien, M. Jean-Claude Saint-Jean, du garage Fréchette, à Laval, a déclaré hier avoir reçu la visite de Gilles Perron le 22 décembre 1987. Le réalisateur de Radio-Canada voulait faire réparer sa voiture, avec laquelle il avait eu des problèmes (en particulier le soir du meurtre, on s'en souviendra). Tout en faisant certaines réparations, le mécanicien a discuté avec Perron du drame qui était survenu une semaine plus tôt. Perron a répété essentiellement la même version qu'il a donnée aux policiers.

L'Ordre des comptables agréés retient les résultats de son examen

MARC DORÉ

■ Parce que les résultats de l'examen annuel qui donne accès à la profession de comptable agréé s'écartent trop, cette année, des moyennes habituelles, l'Ordre des comptables agréés du Québec a décidé de les retenir pour les évaluer.

Les quelque 1900 candidats québécois qui se sont présentés à cette séance de l'examen final uniforme de quatre jours, qui a eu lieu du 18 au 21 septembre derniers et qui devaient recevoir leurs résultats hier, devront attendre leur mal en patience puisque ce n'est pas avant le 7 février que l'Ordre a l'intention de les rendre publics.

Les candidats québécois formaient cette année environ 40 p. cent des étudiants qui ont subi l'examen.

Le président de l'Ordre, M. Marc Paradis, a indiqué hier que c'est par souci d'équité envers les étudiants que la décision avait été prise.

Un comité spécial, dont le mandat précis ainsi que la composition devraient être connus en début de semaine, sera chargé de faire la révision des résultats et, selon M. Paradis, il pourrait comprendre des comptables venant de l'extérieur du milieu scolaire.

Le bureau de direction de l'Ordre a fait beaucoup de consultations avant d'en arriver, jeudi, à la décision de retenir les résultats et c'est pourquoi, a expliqué M. Paradis, les étudiants n'ont pu être avisés.

Le taux de réussite habituel de cet examen annuel est d'environ 50 p. cent pour l'ensemble du Canada. Des informations qui circulent chez les étudiants et les pro-

fesseurs des facultés d'administration font état d'un taux de réussite d'à peine 25 p. cent pour les candidats québécois.

Le contenu de cet examen et sa correction dépendent d'un jury issu d'un Comité interprovincial formé par les associations de comptables agréés de chacune des provinces.

Dans toutes les provinces, les candidats passent en même temps le même examen. Les corrections se font sur des copies d'examen dont le correcteur ne peut identifier l'auteur.

Un incident avait toutefois perturbé la dernière session d'examen, au Vélodrome olympique. Au deuxième jour de l'examen, plusieurs étudiants avaient eu quelques instants sur leur bureau les questions de la dernière journée.

Malgré les propos rassurants de l'Ordre, la rumeur avait fait son oeuvre, semble-t-il, et plusieurs étudiants connaissaient, en se présentant au Vélodrome le matin, la première des quatre questions de cette dernière journée.

Comme la plupart des étudiants du Québec doivent faire deux années de stage avant d'obtenir leur titre de C.A., un délai de deux mois ne leur causera pas de préjudice, conclut M. Paradis.

Mais des étudiants de McGill ne sont pas d'accord avec cette interprétation: dans les universités anglophones, comme les étudiants passent leurs examens à la fin de leur stage, ils s'estiment pénalisés par ce délai.

D'autre part, ils craignent aussi que leur titre ait moins de valeur ailleurs au Canada si jamais l'Ordre des comptables agréés du Québec arrivait à faire augmenter les notes des candidats québécois.

Le sergent-détective Pierre Lafleur, de la police de Laval, est quant à lui venu relater au jury un interrogatoire de Perron qui s'est déroulé au poste de police le 22 décembre 1988, soit plus d'un an après le meurtre.

Perron avait été convoqué au poste de police par les sergents-détectives Lafleur et Poulin, responsables de l'enquête sur le meurtre de Michelle Perron. Il s'est présenté vers midi au poste de police en compagnie de son ami et avocat, Me Pierre Piché.

La conversation devait être enregistrée sur cassette mais... l'appareil des policiers de Laval n'a pas fonctionné! Si bien que la seule trace matérielle de cet entretien sont les notes éparpillées du policier Lafleur...

Les policiers avaient quatre questions précises à poser à M. Perron, ce jour-là:

Où, précisément, avait-il rencontré sa femme à la sortie de la polyclinique, vers 18 h le soir du meurtre? Perron leur dit qu'il l'a rencontrée « de profil », sur le trottoir du boulevard Concorde, comme elle sortait.

■ Une fois qu'il eut constaté que la voiture de sa femme était verrouillée et que les clés étaient à l'intérieur, a-t-il accompagné sa femme à l'intérieur de la polyclinique? Oui.

■ Dans quelle position était sa femme quand il l'a retrouvée morte? Elle était allongée entre les deux sièges avant, dit Perron.

■ Qu'est-il advenu des deux balais avec lesquels lui et sa femme ont commencé à déneiger la voiture (jusqu'à l'incident des clés) et qui ont été retrouvés à l'intérieur de la voiture? Perron l'ignore.

L'entrevue se termine plutôt sèchement, les policiers demandant à Perron pourquoi il ne les a pas appelés pour s'informer du déroulement de l'enquête. Perron répond: « Je suis un marginal et je ne communique pas avec ceux que je n'aime pas », en ajoutant qu'il considère qu'il a été « très coopératif », contrairement à ce qu'ils prétendent.

Deux épiceries IGA étaiaient malpropreté et produits douteux

Les établissements condamnés à des amendes de 2500 \$ et 1000 \$

RAYMOND GERVAIS

■ Une épicerie a été condamnée hier, à 1500 \$ d'amende, après avoir été reconnue coupable d'avoir offert en vente des aliments potentiellement dangereux.

L'épicerie en question est le Marché IGA sis au 2801 est, rue Laurier à Montréal.

C'est le juge André Massé de la Cour municipale de Montréal, qui a prononcé la sentence contre la compagnie fautive.

Le rapport des inspecteurs du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal, division des aliments, précise entre autres que quelque 50 kg d'aliments, tels que filets de poisson variés, poulet pané, mets à la viande et en sauce, ont été confisqués et détruits par les inspecteurs lors de leur passage à l'épicerie le 8 septembre dernier.

Toujours selon le rapport, ces aliments présentaient une accumulation de glace causée par le gel et le dégel.

Par ailleurs, la même épicerie a été condamnée à 1000 \$ d'amende pour une infraction relative à la malpropreté et selon les témoignages, la situation ne serait toujours pas corrigée.

Cette dernière infraction remonte au 22 août et lors du passage des fonctionnaires, ces derniers ont constaté dans l'aire de préparation des viandes, que la piqueuse touchant les viandes était croutée et que la peinture provenant de la scie à ruban à viande s'écaillait à plusieurs endroits.

Il y avait également des moisissures sur les tablettes du comptoir des produits laitiers.

Par ailleurs, une autre épicerie IGA, le Super marché A. Chauvin Ltée, sise au 3390 est, boulevard Henri-Bourassa à Montréal-Nord, a été condamnée à 1200 \$ d'amende devant un autre juge de la Cour municipale, le juge Gérard Tourangeau, à la suite d'une accusation de malpropreté.

L'infraction remonte au 11 janvier 1989 et le rapport d'une page déposé par les inspecteurs souligne entre autres que les crochets à viandes dans la chambre froide étaient souillés de gras et de sang séchés. Il y avait de plus des drographes provenant de fruits et légumes en décomposition sous une palette.

Dans l'aire de service, il y avait du sang séché sous les grillages de plastique des comptoirs réfrigérés pour la viande, des débris alimentaires et de la poussière.

Selon les témoignages, la situation serait corrigée à 95 p. cent.

Le restaurant New Woodlands, situé au 1241 rue Guy à Montréal, a été condamné à un total de 1100 \$ après avoir été reconnu coupable de malpropreté et de n'avoir pas exigé que ses employés portent la resille.

Les deux infractions remontent au 6 septembre dernier et selon les témoignages, la situation est maintenant corrigée.

Lors du passage de inspecteurs au restaurant, ces derniers ont noté que la hotte de ventilation était graisseuse et poussiéreuse, que la plaque chauffante et la cuisinière étaient encroutées. Ils ont de plus constaté que les contenants de denrées sèches n'étaient pas couverts.

Un autre restaurant de l'ouest de la ville, le Centre du Curry Inc., sis au 1553 ouest, boulevard

De Maisonneuve, devra payer 950 \$ au greffe de la Cour municipale après avoir été reconnu coupable de malpropreté.

Selon les témoignages, la situation ne serait toujours pas corrigée.

Encore là le rapport des inspecteurs est peu flatteur pour le restaurant et précise notamment que les planchers et les murs étaient sales, graisseux et poussiéreux.

De plus, le rapport stipule qu'il y avait sur le tablier du lave-vaisselle, à côté de la vaisselle sale, un panier de plastique sale et poussiéreux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans lequel il y avait des poulets frais sans aucune protection.

Les appareils de cuisson étaient aussi sales.

Le restaurant Deux Amis Chien Chaud enr., sis au 2732 rue Masson, a été condamné à lui d'une amende de 900 \$ après avoir été reconnu coupable de malpropreté générale.

L'infraction remonte au 6 septembre et la situation est toujours la même.

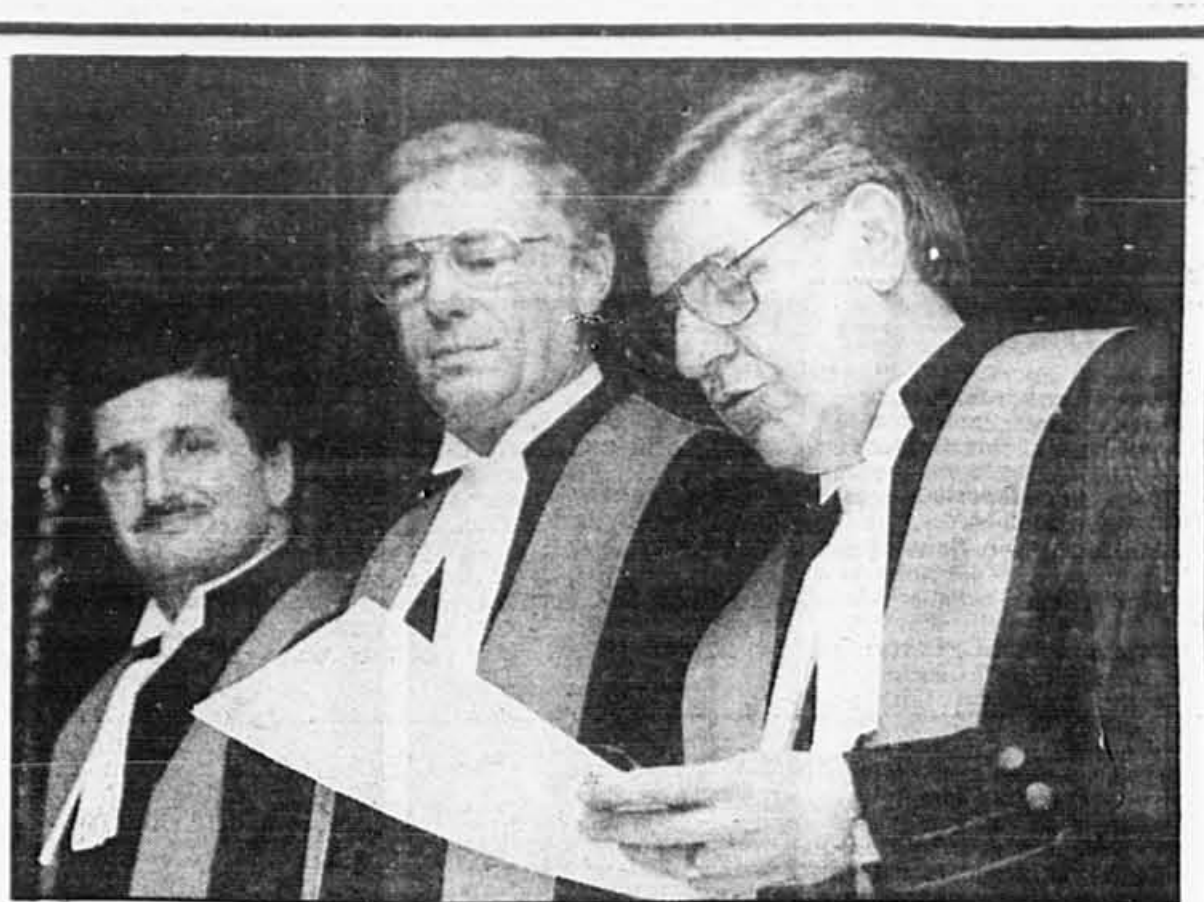
Le restaurant la Belle Capoise 1988, situé au 7383 boulevard Saint-Michel a été condamné à une amende de 850 \$ pour malpropreté.

Encore là, la situation n'est pas corrigée et l'infraction remonte au 30 août dernier.

Le rapport des inspecteurs qui a été déposé à la Cour mentionne notamment qu'il y avait des sacs de riz déposés directement sur le plancher.

Finalement, la Pâtisserie le Maître, sise au 2727 rue Masson, devra verser quant à elle 650 \$ au greffe de la Cour après avoir été reconnue coupable d'avoir eu de la vermine à l'intérieur du commerce.

L'infraction remonte au 8 septembre et la situation a été corrigée depuis.



Nouveaux juges à la Cour municipale

A l'âge de 41 ans, le juge Jean-Pierre Bessette est devenu le plus jeune juge de la Cour municipale de Montréal. Le juge Bessette, qui était jusqu'à maintenant procureur adjoint à la cour montréalaise, a été nommé, ainsi que le juge Pierre Gaston, à la plus importante cour municipale du Québec par un décret du Conseil des ministres. Quant au juge Gaston, il occupait jusqu'à tout récemment le poste de directeur de l'Aide juridique pour les régions de Saint-Jean-sur-le-Richelieu et Black-Pool. Sur la photo, dans l'ordre habituel, le juge Jean-Pierre Bessette, le juge en chef J. Roch Saint-Germain et le juge Pierre Gaston.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Suspect interrogé à la suite d'un incendie

■ Un suspect a été arrêté peu après le début de l'incendie qui a ravagé un immeuble de six logements et mobilisé une centaine de pompiers pendant plus de deux heures, hier vers 1 h, au 2040 de la rue Joliette, à Montréal.

Le feu s'est propagé à l'immeuble voisin, endommageant le troisième étage, et une dizaine de familles ont dû être évacuées. L'intérieur de l'immeuble a été complètement détruit et les dégâts ont été évalués à 150 000 \$. Aucune personne n'a été blessée.

Les enquêteurs du service de

centies criminelles ont commencé leurs travaux afin de déterminer l'origine exacte de l'incendie qui a débuté au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Quatre des six logements étaient inhabités et les résidents du premier étage ont été rapidement évacués. L'incendie qui a

nécessité cinq alertes a été maîtrisé au bout de deux heures.

Un suspect a été surpris par les policiers arrivés sur les lieux de l'incendie. Il a été interrogé par les enquêteurs et conduit au poste de police 52. Toutefois, on ignore encore s'il devra comparaître devant la justice.

Commodore AMIGA 500

LA FÊTE DE L'AMIGA
9, 16 et 23 décembre
EN DÉMONSTRATION

- Édition électronique
- Infographie et musique informatisée
- Numérisation vidéo
- Réseau Amiga et système 68030

Disques 3,5"
999\$ / 10
Comptant seulement

JUSQU'À 400\$ DE LOGICIELS EN PLUS!

La Cie **Soft Wares Co**

METRO SNOWDON 5001 QUEEN MARY (514) 737-5865

SUPER SPÉCIAUX BusinessWay

CENTRES D'ORDINATEURS

COR-BIT 80286-AT ORDINATEUR

12 Mhz turbo, 2 MEG mémoire vive, monochrome, port parallèle et série, horloge et calendrier, clavier 101 touches, disque dur 40 MEG, lecteur 1.2 MB, moniteur.

Rég. 2 705\$ **SPÉCIAL 1 699\$**

COR-BIT 1024K COMPATIBLE XT

Vitesse turbo de 12 Mhz, mémoire vive 1024K, monochrome, port série parallèle et jeux, horloge et calendrier, clavier 101 touches, lecteur 380K, disque dur 40 MEG, moniteur.

Rég. 1 705\$ **SPÉCIAL 1 099\$**

COR-BIT 80386-24 ORDINATEUR

24 Mhz turbo, 4 MEG mémoire vive, monochrome, port parallèle et série, horloge et calendrier, clavier 101 touches, disque dur 40 MEG, lecteur 1.2 MB, moniteur.

Rég. 4 495\$ **SPÉCIAL 2 999\$**

La plus vaste sélection de livres, logiciels, imprimantes, moniteurs et plusieurs accessoires.

Centre d'achat Galerie des Sources (coin Transcanadienne et Boul. des Sources) (514) 684-0030

1255, rue Guy (coin Ste-Catherine, Mt) (514) 339-1500

Signez Cartier

Boutique

les must de Cartier

Paris

1498 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (514) 939-0000

loto-québec **Résultats**

La Mini Tirage du 89-12-08

20 Voyages à Disney World *
(numéros non décomposables)

Numéros	Lots	741A330	402C897
661536	50 000 \$	107A618	441B571
61536	5 000 \$	133A015	570B351
1536	250 \$	570A557	598B981
536	25 \$	598A496	686B359
36	5 \$	614A476	112C604
66153	1 000 \$	737A882	380C786
6615	100 \$		
661	10 \$		

* Chaque voyage est échangeable contre un lot de 5 000 \$

Le cuir: une touche d'élégance à votre décor

Le luxe du cuir à prix de liquidation

Pendant 2 jours seulement, vous pouvez vous offrir le confort et le luxe d'un meuble de qualité 100% cuir pour une fraction du prix courant.

TOUT DOIT PARTIR

De nos jours, tout le monde prétend offrir la qualité à prix intéressant. Mais venez voir par vous-même ce qu'une vraie vente de liquidation veut dire. Nous avons des centaines de canapés, causeuses, fauteuils, fauteuils inclinables en cuir, ainsi que des ensembles de salles à manger dans des styles et des coloris variés. Voici quelques exemples à prix incroyables:

- Le cuir italien à son meilleur. Ensemble 3 pièces: canapé, causeuse et fauteuil: **prix normal 4366\$ SOLDE 1564\$**
- Ensemble de salle à manger italien, laqué noir, comprenant table ronde à abattant et 4 chaises: **prix courant normal 1 100\$ SOLDE 357\$**
- Un vaste choix de tables d'appoint, laquées noir, blanc ou gris, dessus à verre biseauté, comprenant:
 - Tables consoles, prix courant 165\$ **SOLDE 52\$**
 - Tables basses, prix courant 176\$ **SOLDE 66\$**
 - Tables d'appoint, prix courant 145\$ **SOLDE 45\$**

Nous avons également de superbes meubles orientaux en bois de rose massif séché au four, des meubles sélectionnés importés de Corée, des céramiques peintes à la main, et bien d'autres meubles.

NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION

Ces meubles, offerts à 70% de rabais vont partir vite. Alors, si vous recherchez des meubles en cuir ou des meubles orientaux de qualité, ne manquez pas cette occasion.

Ces meubles reflètent votre art de vivre et sauront mettre en valeur votre intérieur. Mais dépêchez-vous car nos portes ne seront ouvertes que 24 heures à compter du

SAMEDI 9 DÉCEMBRE ET DIMANCHE 10 DÉCEMBRE, de 9 h à 21 h

Assurez-vous du meilleur choix en arrivant de bonne heure.

ENDROIT: 4810, boul. Jean-Talon ouest (angle Victoria) bureau 405

*CONDITIONS DE PAIEMENT: comptant, Visa, MasterCard et chèques personnels avec pièce d'identité

PRÉSENTÉ PAR SIMPEX IMPORTATIONS

Le rapport qualité/prix ça nous connaît

100 lots bonis de 250 \$ chacun (nos non décomposables)

122A763	666A014	563B504	555C225	366D628	264E550
128A590	677A759	611B788	593C793	373D909	285E458
174A209	693A736	681B710	647C160	410D489	293E189
182A186	712A818	688B687	695C084	413D878	360E667
221A824	714A970	713B378	751C402	464D899	385E038
233A148	754A196	784B479	754C754	492D679	435E998
247A218	117B916	152C611	755C527	529D632	460E096
323A928	133B162	213C216	768C923	599D844	470E847
365A209	151B454	257C803	125D899	612D358	474E662
458A420	265B730	307C169	127D216	669D994	475E841
469A301	267B892	317C419	191D887	713D044	561E196
517A793	291B048	348C212	192D802	736D031	589E498
520A092	305B852	364C565	213D007	126E453	605E313
521A510	323B123	385C756	216D814	131E716	669E360
608A603	335B581	406C197	252D007	136E751	676E479
620A961	370B493	454C156	262D888	174E139	768E675
655A515	557B689	469C494	363D575		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

120 autres lots bonis le vendredi 15 décembre

Hydro-Québec procède à la décontamination de son site d'entreposage de Deauville

Presse Canadienne
SHERBROOKE

Plus de 700 mètres cubes de terre contaminée principalement par des creosotes et des hydrocarbures ont été retirés du site d'entreposage utilisé depuis quelques années par Hydro-Québec, à Deauville, près de Sherbrooke, mais il faudra probablement attendre deux ou trois mois avant que les condensateurs et transformateurs reposant sur le site ne soient réinstallés.

Amorcée mardi dernier par

Hydro-Québec, l'opération de décontamination du sol, qui se fait sous la surveillance du ministère de l'Environnement du Québec, a permis d'excaver toute la terre jugée contaminée. Sur le site d'une superficie de 228 000 pieds carrés, une couche d'environ 20 cm de terre a ainsi été prélevée, aux endroits où étaient notamment ensevelis les poteaux et les transformateurs.

La terre retirée du site a été dirigée vers des sites d'enfouissements jugés conformes aux normes du ministère. Quelque 270 mètres cubes de terre contenant plus de cinq par-

ties par million (p.p.m.) d'hydrocarbures (huiles et graisses) ont ainsi été expédiés dans un site d'enfouissement à sécurité maximale, à Sarnia, en Ontario. Dans ce site, appartenant à la compagnie Tricil, de Sainte-Catherine, près de Châteauguay, la terre est enfermée dans des cellules d'argile, ce qui empêche la contamination du sol.

Le reste du sol contaminé, soit environ 475 mètres cubes de terre, a été acheminé au site d'enfouissement sanitaire Bestan Inc., à Magog.

Selon M. Richard Nault, conseiller en communication pour la région du

Richelieu à Hydro-Québec, la terre évacuée ne contenait pas de quantité importante de BPC.

«La terre est surtout contaminée aux hydrocarbures et aux creosotes, dont le pentachlorophénol, qui sert à protéger les poteaux. On ne retrouve que des traces de BPC, à un p.p.m. ou moins, avec quelques endroits où le taux atteint trois p.p.m.. Ce n'est que lorsque le taux dépasse 10 p.p.m. que la terre doit être mise dans des barils», a-t-il précisé.

Si cette opération de décontamination du sol constitue la plus importante du genre dans le sud du Québec, elle a maintes fois été effectuée. Cette année, dans la seule région du Richelieu, comprenant les Cantons de l'Est et la Montérégie, Hydro-Québec a procédé à la décontamination d'une cinquantaine de sites pollués. Dans les Cantons de l'Est, 14 opérations du même genre ont eu lieu, notamment à Stukely, Stanstead, Fitch Bay, Lennoxville, et à l'ancien centre de services d'Hydro-Québec, à Rock Forest.

Pierre Foglia

Quel monstre?

On va encore parler de ça. Forcément.

Moi, c'est le monstre lui-même en personne et comme personne, qui m'intéresse. Je suis fasciné. Et je ne suis pas le seul. Une collègue d'un autre journal vient juste de m'appeler pour me dire la même chose: «Maudité que j'aimerais faire le portrait de ce gars-là...»

Et moi donc.

Il y a quelque chose que je n'ai pas raconté dans mon petit papier d'hier et qui me semble, après coup, tout à fait pertinent. Une méprise sur l'identité du monstre, méprise qui justement m'amène à dire: au fait, quel monstre?

Reportons-nous à jeudi soir. Quelqu'un à La Presse trouve l'adresse de Marc Lepine. On m'envoie vérifier et je tombe sur la voisine, celle dont la fenêtre de la cuisine donne sur l'appartement de Lepine et de son co-log.

Petites précisions: à ce moment-là la voisine est déjà au courant. Parce qu'elle a vu des flics en face. Et surtout parce que deux confrères de la Gazette m'ont précédé. Seconde précision: avec la voisine, ça clique tout de suite. Elle raconte bien, sans faire de show et je n'ai aucune raison de me méfier...

Elle me présente ainsi ses voisins: l'un est beau, l'autre moins et porte une barbe. Le beau est plutôt réservé. Alors que le pas beau avec la barbe est très ouvert, le genre qui sonne à la porte, qui offre des rideaux, qui prête l'escalabeau, un peu collant, mais très fin pareil...

A ce moment-là, la voisine est sûre que le monstre dont toute la ville parle, le gars qui a tué les filles de Poly, c'est le plus beau. Elle n'a jamais su son nom. Comme il arrive souvent entre voisins: on connaît leur quotidien mais on ne sait pas trop comment ils s'appellent. Ce sont mes confrères de la Gazette qui lui ont appris que le tueur de l'appartement d'en face, s'appelait Marc Lepine. Et spontanément la voisine a décidé que c'était le plus beau des deux. Pourquoi? Foutille-moi.

Rentre au bureau, je commence mon texte en disant qu'il était une fois une jeune fille qui avait deux voisins. Le plus beau était un monstre qui venait de tuer 14 jeunes filles. L'autre, avec une barbe, était moins joli, mais beaucoup plus gentil et il lui prêtait souvent son escalabeau... l'en était là dans mon texte quand quelqu'un, au pupitre, m'a montré une photo de Marc Lepine, la première à circuler depuis le début de cette affaire: et il avait une barbe! Et il n'était pas très beau... Oups! Erreur sur la personne! J'ai refait mon texte en vitesse, évidemment...

Ce n'est qu'hier matin que j'ai pu reparler à la voisine. Elle avait vu les photos dans les journaux et réalisé sa méprise...

— Voisine, d'où vient l'erreur?

— Je ne sais pas. Le barbu était si fin... l'étais tellement sûre que c'était l'autre. Je ne me suis même pas posé la question...

Mais peut-être que vous ne trouvez pas cette histoire extraordinaire?

Sur le coup, moi non plus. Maintenant si.

Un crime horrifiant est commis. On ne sait pas trop encore par qui. La police nous a donné son nom, une photo, quelques trucs sur sa vie, juste ce qu'il faut de matériaux pour bâtir un monstre. C'est FORCÉMENT un monstre. On ne peut pas admettre que cette démesure dans l'horreur soit le fait d'un humain... On cherche la lueur de mort dans le regard. On cherche le macho névropathe (et d'ailleurs les féministes l'ont trouvé (1)). On cherche la pulsion de mort. On cherche le chromosome de trop. On cherche midi à quatre heures. On n'a pas le choix. Si on ne se dépêche pas de fabriquer un monstre on va être obligé d'admettre que l'envie peut venir à n'importe quel demain matin, de s'acheter un fusil et de tirer dans le tas. Et ça ce n'est pas possible. Parce que l'homme est naturellement bon. C'est le petit Jésus qui l'a dit.

Mais revenons à la voisine. Il était une fois une jeune fille très bien qui avait deux voisins. Elle les voyait tous les jours par sa fenêtre. Sans savoir leur nom, elle savait beaucoup de leur quotidien. Ce qu'elle ne savait pas, par contre, c'est que l'un des deux était un monstre. Et quand elle le sut, sans qu'on lui précise lequel, elle se méprit. Elle crut que c'était le plus timide, le plus ténébreux. Mais c'était l'autre le tueur. Le plus joyeux, le plus farceur, celui qui sonnait souvent à sa porte. Encore dimanche dernier pour lui prêter un escalabeau, en fait pour la crouser, mine de rien. Mais elle, ça ne l'intéressait pas, elle ne le trouvait pas beau...

Voilà. Si vous arrivez à faire un monstre avec ça, c'est que vous êtes doués pour la psychologie. Ou pour le féminisme. Ou pour le journalisme...

Si vous n'y arrivez pas, c'est peut-être qu'il n'y a pas de monstre. Qu'il n'y a que des hommes et des femmes ordinaires, vous et moi. Que n'importe qui peut manquer une marche et basculer dans la plus demente des folies.

N'importe qui. Vous et moi. D'autres qui ont été battus quand ils étaient petits. D'autres pas très beaux et qui ne pognent ni avec leur voisine ni avec les filles en général. Plusieurs qui aiment les films de guerre, ou les films d'horreur, ou les films de cul. Quelques-uns qui sont refusés à l'armée, d'autres en médecine, d'autres à Poly. Plein qui battent leur femme. Plein qui conduisent pleins. Plein qui sont fuchés pour la vie.

N'importe qui. Pas des monstres. Des gens ordinaires qui prêtent leur escalabeau à leur voisine... Et il faut quand même arrêter de dire des sottises à un moment donné. Se rappeler qu'il n'arrive pour ainsi dire jamais qu'ils massacrent des filles trois jours après.

Quand ça arrive, c'est épouvantable. Mais ça n'a strictement rien à voir avec rien. It's death, man...

Il n'y a pas de monstre. Il n'y a que des gens ordinaires. Et des avions dans le ciel.

Des fois il en tombe un. Il n'y a rien à faire.

(1) J'ai entendu tantôt à la radio la pittoresque Jeanette dire «que c'était le meurtre d'un dominant menacé dans sa dominance». Eh misère...

Autre son de cloche. Un ancien étudiant du Cégep St-Laurent vient tout juste de m'appeler. Mais pas pour me parler de Marc Lepine:

— Je me souviens de lui, mais je n'étais pas proche de lui. Je t'ai appelé pour autre chose. Pour te signaler que ces années-là, le Cégep St-Laurent, en particulier le journal étudiant, était traversé d'un courant très très féministe. J'étais moi-même assez près de ce mouvement-là, je le suis encore, je milite dans des groupes progressistes, comme SOS-Racisme, entre autres, mais je dis pareil qu'en 81, 82, 83 on fristait l'hystérie féministe au Cégep St-Laurent. Les gars étaient incroyablement low profile, mais curieusement, dans ceux que j'ai revus depuis, une maudite gang sont devenus agressivement machos...

Je rapporte uniquement pour mémoire.

Je continue de croire que ça n'a strictement rien à voir.

Le président, les administrateurs et tous les membres de notre organisme offrent leurs condoléances aux familles éprouvées lors de la tragédie survenue à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal le 6 décembre 1989

Nous déplorons tous la disparition de ces jeunes Polytechniciennes.



ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (APCHQ) RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

LIBÉREZ-VOUS DES DANGERS D'UNE PANNE D'ÉLECTRICITÉ

Brrrrr!

FINANCEMENT DISPONIBLE • INSTALLATION INCLUSE • SERVICE D'ENTRETIEN

Soyez prévoyant, procurez-vous le **GEN-AIR-WATT 4001** l'appareil de haut de gamme qui s'adapte à votre système de chauffage

AU MAZOUT OU AU GAZ

et qui vous permettra de chauffer automatiquement lorsqu'il n'y a pas d'électricité

AURA PLUS D'ÉLECTRICITÉ

COMMANDEZ-LE MAINTENANT CHEZ

CHAUFFAGE LEGRAND INC.
CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION
4830, boul. Saint-Charles, Pierrefonds Tél.: (514) 626-1466

CLINIQUE MÉDICALE D'AMAISSSEMENT

Dr J.-M. MARINEAU, m.d.
Dr J. LEMAY, m.d.
OMNIPRATICIENS

MONTREAL 6716, rue Saint-Denis 274-3561	LONGUEUIL 3180, chemin Chamblay Bureau 104 (coin boul. Roberval) 646-4364
SAINT-LEONARD 6520, rue Beaubien est 259-5531	LAVAL 24, boul. de la Concorde est 662-2192
REPENTIGNY 520, rue Notre-Dame 654-0089	CARTIERVILLE 5809, boul. Gouin ouest 339-1611

PATEK PHILIPPE
GENEVE

La collection Ellipse est disponible en divers modèles et avec mouvements différents.

KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954
2195 Crescent, Tel. (514) 848-0595
Agents exclusifs



EMPIRE ENCAN DE CONSIGNATIONS ET DE SUCCESSIONS

Service, qualité, efficacité

INSPECTION PUBLIQUE
Samedi 9 déc., de 10 h à 17 h.
Dimanche 10 déc., de 10 h à 17 h.
(Les enfants ne sont pas admis.)

ENCAN	LOTS
Lundi 11 déc., 19 h.	1 à 200
Mardi 12 déc., 19 h.	201 à 400
Mercredi 13 déc., 19 h.	401 à 600
Jeudi 14 déc., 19 h.	601 à 800
Dimanche 17 déc., 13 h.	801 à 1000

Ancien secrétaire hollandais à abattant orné d'incrustations
Ancien fauteuil de style Louis XV garni de tapisserie
A.Y. Jackson Huile sur panneau 10,5 x 13,5 po
Bague de dame sertie d'un diamant de 7,80 carats
Collier de perles (8 à 8,5 mm) avec pendentif en or sertie de 2,30 carats de diamant et d'une émeraude de 11 carats

Art: Art ethnographique: Grande collection d'environ 600 sculptures initiales originales en stéatite et os de baleine. Masques, statuettes et objets divers d'origine africaine. Paire de grandes défenses d'éléphants polés. Beau choix de tableaux canadiens et européens.

Meubles: Meubles de salle à manger en noyer, acajou, chêne, etc., table à pisetment triple (styles Sheraton et Chippendale). Sofa en cuir, mobilier de salon Art nouveau, chaises de salon victorienne, tables d'appoint et tables de salon, meubles chinois ornés d'incrustations, paravents et cabinets en bois de rose et bois de Coromandel, vitrines incrustées de nacre, coffres de coffre, etc.

Porcelaine et verre: Services de vaisselle pour 12 personnes en porcelaine Rosal Doulton, service de vaisselle allemand bleu de cobalt, verrerie en cristal de Bohême, porcelaine surfine, objets divers et figurines, céramiques et porcelaines orientales comprenant des jardinières, des vases de palais, des tabourets de jardin, des urnes et des vases de palais, des tabourets de jardin, des urnes et des vases en porcelaine chinoise Médaille Rose et en porcelaine de la famille noire. Choix de verre d'art français, paire de grandes urnes de Sevres bleu de cobalt, vaisselle en porcelaine de Limoges et bien plus encore.

Argent et métal argenté: Services de couverts en argent sterling, candelabres, salières, poivrières et chandeliers divers en argent sterling, choix d'articles en métal argenté, articles européens poinçonnés en étain.

Objets orientaux: Grand assortiment d'importantes sculptures sur ivoire chinoises et indiennes, sculptures en serpentine, netuses en ivoire, vases en email cloisonné, etc.

Tapis: Choix de tapis persans et orientaux dont des tapis pleins grandeur et des carpettes: Tabriz, Kirman, Borchalou, Boukhara, tapis indiens, etc.

Bijoux: Collier de perles avec pendentif sertie de diamant et d'une émeraude de 11 carats, autres bijoux tels bagues, montres, épingles, colliers, etc. Grand nombre de pierres précieuses et de bijoux vendus en vrac.

Monnaie: Collection de pièces d'or, dollars canadiens en argent dont les dollars 1948 et 1966 à petits points, lots en vrac, collections, etc.

Divers: Disque autographique des Rolling Stones et bien plus.

Nous acceptons les consignations en tout temps.

SUPERBE CHOIX! DES CENTAINES DE SCULPTURES INITIALES ORIGINALES EN STÉATITE ET OS DE BALEINE SERONT VENDUES À L'ENCHÈRE.

5500, rue Paré, Montréal, Québec. • Tél.: 737-6586

SPÉCIAUX ÉDITIQUES

Macintosh II (dém.)
Système couleur
• 4 mo./40 mo.
• Moniteur couleur avec carte vidéo
\$6195.00

Macintosh II (dém.)
Système noir et blanc
• 1 mo./40 mo.
• Moniteur noir et blanc carte vidéo
\$4595.00

Avec Apple LaserWriter IINT
• 300 pp • Postscript

Système couleur **Système noir et blanc**
\$10,595.00 **\$8995.00**

* 10 systèmes disponibles seulement. Venez nous voir!

SPÉCIAUX SUR LES IMPRIMANTES

Jusqu'au 31 décembre, 1989 - lorsque vous achetez un Mac SE, SE/30, II, Ilex ou Ilex, vous pourrez profiter des spéciaux sur les imprimantes Apple:

ImageWriter II **Appellez**
ImageWriter LQ (dém.) **\$700.00**
LaserWriter II NT **\$4600.00**

SYSTÈME APPLE IIGS COMPLET

• 1 mo. de mémoire vive
• 3,5" et 5,25" lecteur externe
• Écran couleur RGB
• Systèmes démo **\$1995.00**
* 3 systèmes seulement.

microserv **Concessionnaire autorisé**
Service personnalisé depuis 1982

369, av. Dorval, Dorval, Québec H9S 3H6 (514) 636-5127

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc. Macintosh et Mac sont des marques de commerce de Apple Computer Inc.

La réalité canadienne vue et commentée par cinq caricaturistes

GEORGES LAMON

« Les caricaturistes sont de sensibles sismographes, témoins ou préannonciateurs de tremblements de peuple, de gouvernements, ils enregistrent nos oscillations diverses. »

Rolande Allard-Lacerte, qui a signé les textes parfois savoureux qui accompagnent les caricatures de *La Bonne Année*, un recueil des meilleures caricatures de Girerd, Pier, Yayo et Bado, résumait bien, en quelques mots, le contenu de l'édition québécoise lancée cette semaine à Montréal par une jeune maison bruxelloise, Les Éditions du Souverain.

Cette maison belge publie depuis cinq ans les bandes dessinées de jeunes auteurs. Quatre éditions ont, jusqu'ici, été publiées mais uniquement en Belgique et elle s'adresse à un public belge.

Cette première québécoise consiste en un recueil des meilleures caricatures de l'année 89 de quatre caricaturistes d'ici: Girerd (*LA PRESSE*), Pier (*Journal de Montréal*), Bado (*Le Droit*) et Yayo (*Actualité*, *Croc*). C'est la réalité canadienne vue et commentée par cinq caricaturistes.

Mme Allard-Lacerte retient de cette année 89 qu'elle « commence par le feu et se termine par le feu ». Il y a eu le « feu » d'Alliance-Québec et ceux du mur de Berlin, de l'Institut Pasteur (unilinguisme anglais) et, pour finir, celui qu'a engendré la nomination d'un gouverneur général unilin-

gue anglais d'origine ukrainienne.

C'est avec beaucoup d'humour et surtout avec une plume digne de ses meilleurs billets que Mme Allard-Lacerte, ex-chroniqueur au *Devoir*, a présenté les caricaturistes. Un petit bijou de texte qui a même épaté Doris Lussier.

Elle vous dira bien qu'elle aurait aimé être caricaturiste, mais qu'à défaut, elle fait « dans la caricature ».

N'est-ce pas un peu la même chose, mais avec une plume différente? Elle ne cache pas qu'au départ en acceptant de rédiger les textes accompagnant les caricatures, elle ne savait pas dans quelle galère elle s'embarquait et si elle s'embarquerait, mais l'a fait aussi « avec un certain humour ». « La crédibilité de Girerd » a joué grandement.

D'ailleurs, de Jean-Pierre Girerd, celui qu'elle connaît le mieux parce qu'elle lit *La Presse*, elle dira que depuis 25 ans « il met toutes nos verrues et nos vertus à nu ». Elle ajoute: « Il a du mouvement, de l'allant et une telle jubilation dans ses dessins parfois cruels, mordants mais criants de vérité que certains matins on va jusqu'à s'emporter et à crier au génie. »

De Roland Pier, du *Journal de Montréal*, qui fait de la caricature par paresse, elle notera qu'il hait l'hiver, mais aime se venger des politiciens qui promettent, mentent, volent, fraudent, gaffent, se défilent et qu'il continue



Rolande Allard-Lacerte, la « carecriteuse » du groupe, Jean-Pierre Girerd, Roland Pier et Yayo, lors du lancement de l'édition québécoise de *La Bonne Année*.

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

d'engraisser. De là l'expression Parle...ment...taire».

Elle enchaîne: « Il est Français, c'est pas de sa faute mais il n'est pas venu voler nos jobs, seulement piquer nos travers, nous croquer le portrait, nous tordre les bras, nous serrer la vis et nous cerner les vices ».

Quant à Yayo, (Diego Herrera), un Colombien qui fait de la caricature à la pige depuis plus de deux ans dans *Actualité* et *Croc*, elle estime que même s'il se dit « végétarien, sa plume est déjà cannibale ».

D'ailleurs, Girerd trouve le tra-

vail de Yayo aussi fort intéressant. « C'est pas du rire pour du rire, insiste Girerd, pas de l'humour kétaïne, c'est recherché. Il va finir par faire du bon dessin politique. » Il en profite pour vanter l'humour et le ton billettiste de Mme Allard-Lacerte.

Girerd reproche toutefois à l'éditeur d'avoir monté la page couverture de l'édition québécoise avec sa caricature à trois jours d'avis. Avec tous les inconvénients que cela comporte.

« C'est la première fois que je travaille pour un tel projet et avec d'autres, confie Girerd, après le

lancement. J'avoue que c'est plus difficile. J'aurais aimé pouvoir discuter entre autres de la mise en pages des caricatures. Ça été bâclé, ça n'a pas de sens. J'aurais dû refuser. Je ne veux plus faire ça. »

Mme Allard-Lacerte, elle, déplore les erreurs, les fautes et les coquilles dans le contenu du texte, admettant cependant que malgré tout l'édition n'était pas si mal. Et c'est vrai!

La Bonne Année québécoise, tirée à 2500 exemplaires, est disponible dès maintenant dans les librairies. Son prix: 19 \$.

1990, Année internationale de l'alphabétisation

Agence France-Presse

NATIONS UNIES

■ L'année 1990 a officiellement été proclamée à l'ONU comme étant l'« Année internationale de l'alphabétisation ».

Le secrétaire général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, dont l'organisation a la charge de souligner tout au long de cette année l'importance de la lutte contre l'analphabétisme a estimé à 965 millions le nombre actuel d'analphabètes dans le monde.

Toutefois, a-t-il précisé au cours d'une conférence de presse au siège de l'ONU, le taux d'analphabétisme dans la population adulte mondiale a tendance à diminuer, de 40 p. cent en 1960 à 28 p. cent en 1990.

« Si cette tendance persiste, a-t-il ajouté, le nombre d'adultes analphabètes chutera à 23 millions à la fin du siècle. »

Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a souligné l'importance de cette campagne mondiale car, a-t-il dit, « le droit à l'éducation proclamé par la charte universelle des droits de l'Homme, n'est pas encore une réalité ».

Selon les chiffres de l'UNESCO, en 1985 l'analphabétisme touchait 98 p. cent des pays en voie de développement, et principalement les femmes (34,9 p. cent) contre 20,5 p. cent des hommes.

Toujours en 1985, l'Asie est le continent qui comptait le plus grand nombre d'analphabètes (environ 666 millions) mais l'Afrique le plus fort pourcentage d'analphabètes par rapport à l'ensemble de sa population (54 p. cent contre 36 p. cent en Asie et 17 p. cent en Amérique centrale).

Dans le cadre de cette année internationale une conférence mondiale pour l'éducation pour tous se tiendra à Bangkok du 5 au 9 mars, organisée par l'UNESCO en collaboration avec l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale.

Cinquante-plus

Dimanche,
dans la page
Cinquante-plus
La Presse
vous propose
On a payé
l'université
à vos enfants,
pourquoi
ne serait-ce pas
votre tour



Un article signé

Jeanne

Desrochers

La Presse

SOLDE SEIKO



PLUS DE 300 MODÈLES EN RÉDUCTION

Modèle illustré, CHRONO, ALARME, COMPTE À REBOURS



Gravure sur place de votre nom ou du logo de votre compagnie.

BIJOUTERIE le roy

7139, rue ST-HUBERT
(Coin Jean-Talon)
MONTREAL
277-3127

Papa grimpe dans les rideaux !



Chaise à acrochours EDEFORS 200 \$.
Rideaux à motifs assortis FUGELSTA 24 \$ le mètre.
Table basse LACK 70 \$.

Papa en fait toujours trop. Le salon était parfait, même sans l'étoile. Tout redécoré avec des trouvailles IKEA.

Vous aussi, vous tomberez en amour avec les meubles et accessoires IKEA.

IKEA a tout ce qu'il vous faut. Pour la réception, la maison, les cadeaux.

Tout pour un Noël dans la plus pure tradition.

Mais en plus drôle, plus original, plus frais.

À des prix tout à fait renversants.

Noël traditionnel mais pas trop.



Hydro-Québec s'attaque à la « psychose des pannes »

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Pour tenter de calmer la « psychose des pannes » chez certains abonnés, Hydro-Québec a tenu, hier, des propos qu'elle voulait rassurants sur l'état du réseau.

Aussi, la société d'État s'est adressée de nouveau au Conseil des services essentiels pour faire ajouter d'autres projets à la liste des travaux prioritaires à être complétés avant la fin décembre.

Dans sa requête, Hydro-Québec allègue que l'entente sur les services essentiels conclue entre les parties n'est pas respectée, plus particulièrement en ce qui concerne l'exécution des travaux requis dans le réseau de distribution de la région de Montréal.

Le Conseil a entendu la société d'État en après-midi et en soirée hier et a annoncé qu'il prenait l'affaire en délibéré.

Pas moins de sept hauts dirigeants ont donné une conférence de presse, hier, pour donner des détails sur la puissance électrique disponible, la consommation prévue, les équipements en réparation, ceux qui entreront bientôt en fonction, etc...

M. Jean-Marie Gonthier, vice-président de la région Montmorency (Québec) et président du comité provincial des mesures d'urgence, soutient avec fermeté que les ralentissements de travail subis depuis la mi-mai 1989 et les grèves de 24 heures ont retardé la préparation du réseau pour l'hiver.

La grève n'est donc pas directement responsable de plusieurs pannes, mais elle l'est indirectement par le manque d'entretien et de préparation du réseau, laisse entendre M. Gonthier.

Réserve suffisante

Néanmoins, le réseau disposera d'une réserve de 1600 mégawatts, durant la semaine où la consommation sera la plus élevée, celle du 18 décembre. La demande à satisfaire oscillera autour de 26800 mégawatts et la puissance disponible sera de 27 400 mégawatts.

Pour M. Jean-Claude Roy, vice-président exécutif à la production, au transport et à la distribution, 1500 mégawatts est « la réserve minimum acceptable » pour le Québec.

Sous ce seuil, Hydro-Québec ne peut plus répondre rapidement s'il y a bris d'équipements ou variations subites de température.



Une scène de plus en plus familière.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Plusieurs producteurs en serre menacés de faillite

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le chambardement des programmes de bi-énergie offert par Hydro-Québec risque de jeter à la faillite plusieurs producteurs en serre de la province.

C'est l'avis exprimé hier par le président de la Fédération des producteurs en serre du Québec, M. Serge Paré.

Selon lui, Hydro-Québec envisage de porter à 3,8 cents le kilowatt heure (kwh) le coût de l'électricité offert dans son prochain programme de bi-énergie. L'augmentation est de 80 p. cent par rapport aux ententes signées, l'an dernier, et de 220 p. cent (1,8 cent le kwh) par rapport aux premiers contrats signés en 1985.

A 3,8 cents le kwh, il est impossible de croire que les sericulteurs pourront compter sur l'énergie d'Hydro-Québec pour chauffer leurs installations, mais surtout pour les éclairer, dit-il. « La société nous a elle-même in-

cité à investir dans des systèmes d'éclairage qui coûtent de 400 000 à 500 000 \$ l'hectare ».

Cet aspect est déterminant puisque l'éclairage permet d'accélérer la croissance des plantes, ce qui augmente les rendements. Le président des 160 membres de la Fédération ajoute que cet élément permet de contrebalancer les avantages des Ontariens, au chapitre des coûts du gaz naturel, et des producteurs de la Colombie-Britannique, pour ce qui est de la température.

M. Paré réclame d'Hydro le maintien du tarif de 2,8 cents le kwh, à tout le moins pour l'éclairage. Sinon la faillite guette plusieurs entreprises, en particulier celles qui ne peuvent compter sur la disponibilité du gaz naturel dans leur voisinage. Une proposition sera présentée bientôt à Hydro.

M. Paré insiste sur le fait que les alumineries consomment d'énormes quantités d'énergie, mais qu'elles peuvent compter sur des tarifs extrêmement avantageux.

Dans l'hypothèse d'une température de -15 degrés le jour et -22 la nuit, il suffit d'une baisse de 2 degrés pour consommer 600 mégawatts de plus.

La situation sera « nettement améliorée en janvier », selon M. Roy, puisque de nouveaux équipements entreront en fonction. La réserve grimpera alors à 2600 mégawatts.

Toutes ces hypothèses valent à condition qu'il n'y ait pas de panne majeure et que les travaux prévus soient effectués normalement, tel que les syndicats s'y sont engagés, précisent les dirigeants.

Le froid

Déjà, à cause du froid inhabituel, Hydro a connu une période de pointe jeudi dernier, à 18h12. La demande a alors grimpé à 25902 mégawatts.

Si jamais la réserve devenait insuffisante, Hydro pourrait choisir parmi ces options : acheter davantage encore des réseaux voisins, demander aux abonnés de réduire leur consommation, abaisser la tension ou imposer un délestage cyclique de 15 à 20 minutes tout à tour dans chaque quartier.

Une baisse de voltage de 5 p.

cent est rarement ressentie par les abonnés. Elle a un effet surtout sur les éléments chauffants et l'éclairage. Elle ne peut être appliquée que là où le voltage du réseau est adéquat.

Le délestage n'est imposé qu'en cas extrême.

Quant à l'achat des réseaux voisins, Hydro puise déjà 1000 mégawatts de quatre sources : New York, le Nouveau-Brunswick, l'Alcan et la McLaren.

Régions vulnérables

Bien que la réserve en mégawatts semble suffisante pour le Québec, aux dires des dirigeants, certaines régions sont plus vulnérables que d'autres. Il en est ainsi du centre-ville de Montréal, de la Rive-Sud ainsi que du centre-ville de Québec. A Montréal, 30 câbles de relève du réseau souterrain posent problème.

Dans la région de Montréal, si une vingtaine de travaux prioritaires ne sont pas effectués, et rapidement, ce sera « une situation potentiellement critique », affirme M. Jean-Marie Gonthier. C'est pour ces travaux qu'Hydro se présente de nouveau devant le Conseil des services essentiels.

Que faire en cas de panne?

Presse Canadienne

La congélation

Les aliments se conservent au réfrigérateur et au congélateur de 24 à 48 heures, à condition de ne pas ouvrir constamment la porte.

Quand une panne survient, il faut débrancher tous les appareils électriques qui étaient en marche, comme la lessiveuse, la radio, la télévision, sauf évidemment le réfrigérateur et l'éclairage.

Hydro déconseille d'utiliser dans la maison des appareils de chauffage ou d'éclairage au combustible, comme un barbecue. Ces appareils présentent des risques d'incendie et d'asphyxie.

Ceux qui utilisent un système de chauffage d'appoint au bois ou au pétrole doivent s'assurer qu'il est en bon état de fonctionnement et qu'il répond aux normes de l'ACNOR (Association canadienne de normalisation). Il est préférable de l'allumer avant que la maison soit complètement refroidie.

■ Tous souhaitent que le réseau hydro-québécois passe l'hiver sans panne. Mais si une panne survient, que faire?

C'est ce qu'Hydro-Québec indique dans une publicité qu'elle fait paraître ces jours-ci dans quelques quotidiens de la province, ainsi que dans un dépliant qui sera distribué dans les foyers des régions plus vulnérables aux pannes.

Hydro-Québec ne donne aucun truc pour se réchauffer, mais plutôt des précautions à prendre pour éviter les dangers et faciliter la remise en service des équipements en panne.

Ainsi, si votre maison ou logement est chauffé à l'électricité, il est primordial d'abaisser le niveau des thermostats durant la panne. Cela permet de ne pas surcharger le réseau lorsqu'il est réalimenté.

Les enseignantes et enseignants de l'APEP désirent se joindre à la communauté éducationnelle pour exprimer leur sympathie et leurs condoléances à la famille et aux ami-e-s des victimes de l'horrible tragédie qui a eu lieu à l'Université de Montréal.



L'association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec

VANCOUVER
2 vols hebdomadaires, soit le jeudi et le lundi
Vol aller et retour
Vol aller simple 249\$
359\$* ^{plus taxes}
Supplément de 70\$ pour le départ du 28 décembre.
Nous acceptons également les réservations d'origine de Vancouver
Nombre de places limité
Riles Ouest
Consultez votre agent de voyages

LITS DE LAITON
LIQUIDATION jusqu'à 70% de moins
PLUS DE 100 MODÈLES EXPOSÉS
CONSTRUCTION ENTièrement SOUDÉE
FINI PERMANENT GARANTI
LITS, TABLES, ÉTAGÈRES, COIFFEUSES, BANCOS, MIROIRS SUR PIED, HAMACS, D'ESCALIER.
LITS DE LAITON SOLIDE
incluant tête, pied et cadre
Prix cour. 650\$
199\$
735-6344
L'ATELIER DU LAITON DIRECT

Vous êtes au « courant »
POÊLE À COMBUSTION LENTE
Directement du fabricant
● Fabrication acier 1/4"
● Capacité de chauffage: 2400 pi car.
● Poids: 420 lb
● Approuvé par les assureurs du Québec
● Garantie de 5 ans
● Portes en fonte
Valeur: 799\$
395\$
SPÉCIAL
Gamme complète de cheminées et caissons préfabriqués 2 100" à 35% de rabais.
MICHEL LESAGE
234 A, RUE RIDGE (sortie 6, aut. 15)
ST-BERNARD DE LACOLLE 246-2851

S O L D E
HENRI YEZINA

SOLDE D'HIVER
DU 1^{er} DÉCEMBRE
AU 23 DÉCEMBRE
JUSQU'À

50%

DE RABAIS
243-A, BOUL. DES LAURENTIDES
LAVAL H7G 2T7
669-1751

DE RETOUR AU
920, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTREAL H3A 1G4
844-1971

La magie de Noël commence chez Linen Chest!

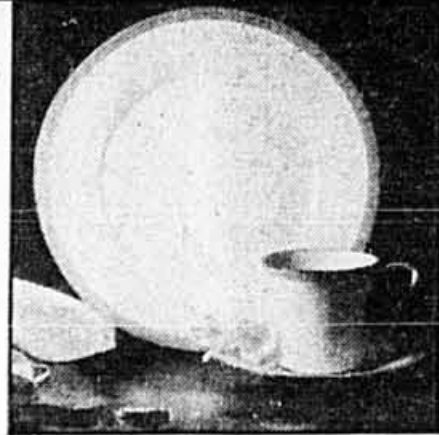
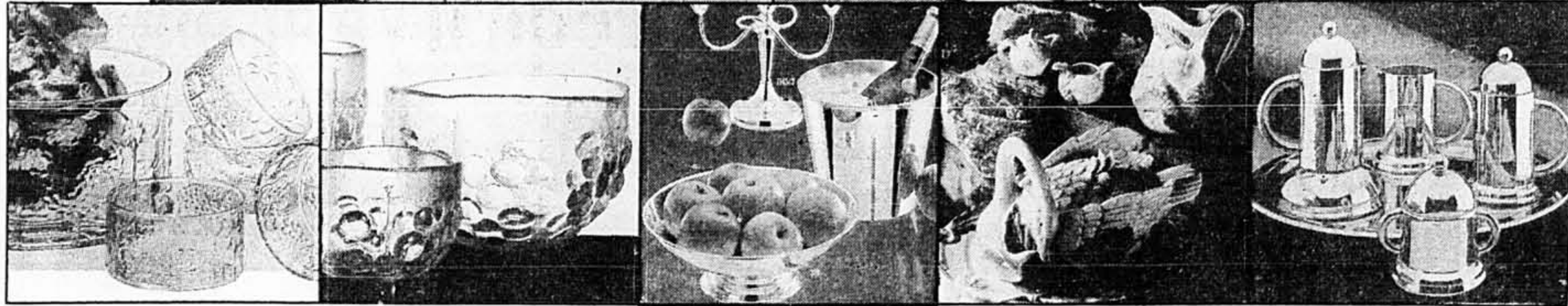
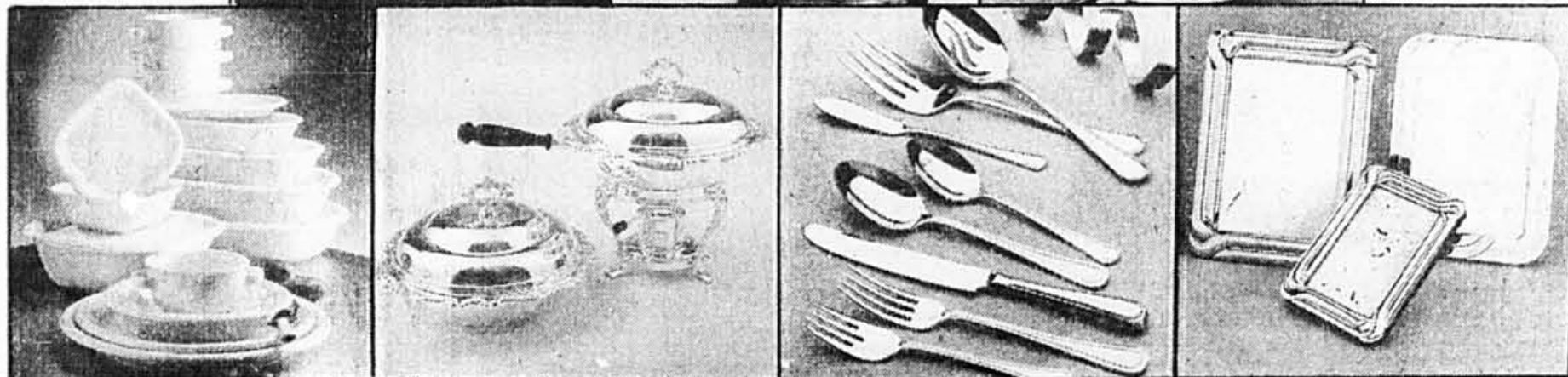
**ÉPARGNEZ
JUSQU'À
80%**

**SUR UNE
VASTE
SÉLECTION
D'IDÉES-
CADEAUX**

Services de table - Verreries de cristal - Coutelleries en acier inoxydable et d'argent - Plats de service d'acier inoxydable et d'argent - Soupières - Assiettes à poisson - Chandeliers - Services à thé en argent ou en or - Assiettes à fromage et gâteau - Seaux à glace et vin - Assiettes de collectionneur - Cadres - Jouets musicaux pour enfants - Figurines - Vases de cristal - Accessoires de vanité - Services de café Expresso de porcelaine - Fleurs de soie

**LIVRAISON
IMMÉDIATE
EMBALLAGE-
CADEAU GRATUIT**

Mikasa • Wedgwood • Hummel
• Armani • Kosta Boda • Beswick
• Lalique • Daum • Fitz & Floyd
• Guy Degrenne • Villeroy & Boch
• Reidel • Moser • Morton Parker
• St-James • Towle • Lladro • J.G. Durand •



1. ROYAL DOULTON - ÉPARGNEZ 30% - 50%.
2. LALIQUE (FRANCE). Prix spéciaux! Quantités limitées.
3. SERVICE DE CÉRAMIQUE EXCLUSIF AVEC GRAVURE DE MOTIF «FRUITS». (Lavable à la machine). À partir de..... 10,95\$ à 29,95\$
4. Inoxbeck de qualité italienne supérieure. (Lavable à la machine). À partir de..... 39,95\$
5. ROYAL WORCESTER - ÉPARGNEZ 50%. «Evesham Vale». Idéal pour le congélateur ou le four à micro-ondes. (Lavable à la machine). Épargnez sur l'ensemble introduction 2 pièces! Rég. 80,00\$ Spécial 39,95\$
6. TIRSCHENREUTH (Allemagne). Blanc Fortuna - Service 45 pièces (service 8 couverts) avec service complémentaire de 5 pièces. Rég. 960,00\$
7. ARZBERG (Allemagne). Daily Hobby. Service 40 pièces (8 couverts). Va au four micro-ondes et au lave-vaisselle. Rég. 360,00\$ Spécial 269,00\$
8. F.B. ROGERS - Offre incroyable! Pièces d'argent à motif traditionnel. Casserole en pyrex (1.2 pinte). Rég. 80,00\$ Spécial 49,95\$
9. ONEIDA - Service de table d'acier inoxydable avec accents d'or. Service «Gold Vermont» 48 pièces (service 8 couverts avec service d'hôtesse 6 pièces). Rég. 460,00\$. Prix spécial 149,95\$
10. CHOIX UNIQUE DE CADRES MODERNES ET CLASSIQUES, EN ARGENT, LAITON OU ACIER INOXYDABLE. Plus de 50 motifs! Acier inoxydable et laiton. À partir de..... 7,99\$
11. CRISTAL SANS PLOMB. Service à salade, 5 pièces. Rég. 30,00\$ Spécial 23,99\$
12. KOSTA BODA (Suède). Épargnez jusqu'à 40% sur une vaste sélection de cristal-cadeau! À partir de..... 24,99\$
13. MORTON PARKER - ÉPARGNEZ 30% SUR UNE VASTE SÉLECTION D'ARGENTERIE! (Chandeliers, plateaux de service et accessoires). À partir de..... 34,95\$
14. FITZ AND FLOYD - ÉPARGNEZ 30%. Vaste sélection de pièces décoratives et de service. Offre fantastique aux 50 premiers clients! Avec un achat minimum de 50,00\$, vous recevez GRATUITEMENT un superbe vase fait à la main de Fitz et Floyd, d'une valeur de 39,95\$
15. SERVICE À CAFÉ 5 PIÈCES, EN ACIER INOXYDABLE AVEC ACCENTS D'OR! Rég. 350,00\$ Prix spécial 199,95\$
- Incluant: machine à café Expresso - Cafetière - Pot à lait - Sucrier - Plateau ovale - Boîte décorative.
16. NORITAKE - ÉPARGNEZ 80%. Motif: «Breathless». 20 pièces, service 4 couverts. Rég. 488,00\$ Spécial 97,60\$



Centre Rockland



341-7810



En dehors de Montréal
appelez sans frais
1 (800) 363-3832

LC
LINEN CHEST
Boutique & Magasin à rayons
Le choix qui s'impose

**Notre politique de
prix garantis
durant toute
l'année**

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à meilleur prix, nous respectons ce prix et vous accorderons un rabais additionnel de **10%!**

Les contradictions sur la gestion des déchets causeraient la confusion de la population

FRANÇOIS FOREST

■ Comment se fait-il que les moyens techniques existant, il soit si difficile d'implanter une centre de traitement des déchets

dangereux dans telle ou telle régions, alors que la population de ces mêmes régions ne semble faire cas des milliers de produits dangereux qui sillonnent ses routes chaque jour?

S'adressant au colloque de la Fondation québécoise en environnement sur le syndrome « par-tout mais pas dans ma cour », Yvon Charbonneau, président de la Commission d'enquête du Québec sur les déchets dangereux, a d'abord précisé que sa commission enquêtait présentement sur ce syndrome populaire. Il a ajouté que les contradictions dans les secteurs privé et public sur la gestion de ces déchets ne pouvaient faire autrement qu'expliquer la réticence des populations à cautionner l'entrepôt ou la destruction de produits dont ils ne connaissent ni la dangerosité ni la façon dont on entend s'en débarrasser.

M. Charbonneau a d'abord indiqué que des 410,000 tonnes métriques de déchets dangereux répertoriés au Québec en 1987, environ 60 p.c. échappaient au système d'information réglementaire. « De quels déchets s'agit-il? Où sont-ils? Combien de compagnies n'ont pas fait rapport? Combien de petites compagnies

de moins de 20 employés n'ont pas vu leurs rapports compilés?

Déplorant le sensationnalisme avec lequel a été traitée par les médias la récente « saga » des BPC de St-Basile-Le-Grand qui aurait mal nourri « l'imaginaire du public », le commissaire en chef a relevé une multitude de contradictions qui peuvent expliquer la réticence du public à faire confiance à des promoteurs ou à des gouvernements.

Par exemple: il y a contradiction entre la lettre de la loi sur la réglementation des déchets dangereux et sur son application. Il y a aussi contradiction entre le petit budget consenti à l'Environnement et les sommes importantes versées dans les cas d'urgence ou d'accident. Il y a également contradiction entre divers scénarios mis de l'avant pour entreposer, transporter ou traiter les BPC. Il y a enfin contradiction entre la pratique dans divers ministères ou organismes publics et les politiques officielles qui devraient prévaloir.

Bourses de 2^e et 3^e cycles de l'Université Concordia

Valeur: de 7 500\$ à 10 000\$
Date limitée: 15 février, 1990
Announcement des résultats: 1er avril 1990
Entrée en vigueur: septembre 1990 ou janvier 1991

Pour de plus amples renseignements et les formulaires de demande, s'adresser à la responsable des bourses de 2^e et 3^e cycles, bureau S-01, Division des études supérieures, Université Concordia, 1455 boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal, (Québec) H3G 1M8. Téléphone: (514) 848-3801

UNIVERSITÉ
Concordia

UNIVERSITÉ
Concordia

Centre de l'éducation permanente

Cours de langues anglais-français

Janvier 1990

Anglais

Intensif-Journée complète

du 8 jan. - 16 mars

lundi - jeudi

9h - 15h

vendredi

9h - 13h

10 semaines - 240 heures - 1000\$

Soirée-Général (conversation)

du 8 jan. - 14 mars

lundi et mercredi

18h - 20h

10 semaines - 40 heures - 145\$

Ateliers de rédaction

Soirée

du 9 jan. - 15 mars

mardi et jeudi

20h - 22h

OU

samedi

du 13 jan. - 17 mars

10h - 14h

10 semaines - 40 heures - 190\$

Général - samedi

du 13 jan. - 17 mars

10h - 14h

10 semaines - 40 heures - 145\$

Français

Général - Matinée

du 16 jan. - 22 mars

mardi et jeudi

9h - 12h

10 semaines - 60 heures - 190\$

Soirée - Général

du 16 jan. - 22 mars

mardi et jeudi

18h - 20h

10 semaines - 40 heures - 145\$

Langue des affaires ou français écrit

du 16 jan. - 22 mars

mardi et jeudi

18h - 20h

10 semaines - 40 heures - 190\$

Général - samedi

du 20 jan. - 24 mars

10h - 14h

10 semaines - 40 heures - 145\$

Tout paiement doit être fait par chèque visé ou mandat payable à l'Université Concordia

Inscription en personne avant le 15 décembre
Test de placement sur rendez-vous seulement

Renseignements:

1822, ouest boul. de Maisonneuve - 848-3608/3609/3614

Frais d'administration (non remboursable)
Anglais - intensif 50\$
Tout autre cours, anglais et français 5\$

BEAUX SAPINS DE NOËL À PRIX EXCEPTIONNELS!

Pour bien décorer votre foyer... magnifiques sapins de Noël en bleu ou en vert.

39⁹⁹\$
chac.
6 pi
Bleu no 9815 - 199 - 64 99\$
Vert no 9814 - 199 - 59 99\$

59⁹⁹\$
chac.
6 1/2 pi
Bleu no 9802 - 199 - 89 99\$
Vert no 9803 - 199 - 79 99\$

Beaucoup d'autres spéciaux de Noël en magasin!

* Jusqu'à l'épuisement de la marchandise.

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi 9h à 12h, jeudi, vendredi 9h à 21h, samedi 9h à 17h, dimanche fermé
7 succursales pour mieux vous servir

Fabreville, Laval 315, boul. Labelle 822-8001
Vila-Lemoyne, 2500, boul. Taschereau 465-7721
Châteauguay, 115, boul. St-Jean Baptiste 699-2212
Saint-Léonard, 5940, Métropolitaine est. 235-1014
Pierrefonds, 13101, boul. Gouin ouest 629-8743
Pondichéry, 11600, Sherbrooke est. 345-5200
Boucherville, 1235, Ample 442-2411

LA MÊME QUALITÉ QUE NOS APPAREILS-PHOTO...

MINOLTA

COPIEURS ET TÉLÉCOPIEURS MINOLTA

Pour connaître le dépositaire le plus près, consultez les Pages Jaunes, composez le 1-800-387-5242 ou remplissez le coupon ci-dessous.

MINOLTA (MONTREAL) INC.
2705, boulevard Pitfield, Ville St-Laurent H4S 1T2 Téléphone: (514) 335-3844

NOM: _____

TITRE: _____

COMPAGNIE: _____

ADRESSE: _____

TEL: () _____

Champigny

LES PRIX ONT LEVÉ LE COUDE...!
PAGE C 11

Micro-Boutique vous offre ce qu'il y a de mieux pour votre argent

Nous sommes le plus important concessionnaire Macintosh[®] au Québec et nous y sommes arrivés en proposant à nos clients la meilleure valeur qui soit. Comment? En offrant des produits de qualité à des prix compétitifs. Notre Macintosh SE 40i en est un exemple convaincant. Il est équipé d'un disque dur interne de 40 mégaoctets fabriqué par la compagnie Quantum. Ce disque est considéré comme le meilleur sur le marché. D'ailleurs la compagnie Apple l'utilise comme composante de ses propres produits. Notre Quantum 40 mégaoctets est aussi pourvu d'une garantie additionnelle de 12 mois. Combiné à un lecteur supplémentaire de disquettes 1.44 mégaoctets, notre Macintosh SE 40i est un ensemble gagnant.

Comparez vous-même.

Nous offrons présentement une solution efficace adaptée à vos besoins. Elle comprend:

- un Macintosh SE FDHD
- deux lecteurs internes de disquettes 1.44 mégaoctets
- un disque dur interne Quantum de 40 mégaoctets comprenant une garantie de deux ans le tout pour 3695.00\$

Et pour seulement 200.00\$ de plus, nous pouvons inclure une imprimante ImageWriter II.

MICRO
BOUTIQUE

Magasin de Montréal
512 Beaubien Est
TEL: (514) 270-4477



Magasin de Sherbrooke
2435 rue King Ouest
TEL: (819) 564-4644

Horaires des télé-avis: 1^{er} décembre 9h au 2^e décembre 18h. 15^h au vendredi 18h. Samedi 9h à 17h.

La Micro-Boutique est un service à la clientèle qui vous offre les meilleurs produits et services au Québec.

LA TUERIE À POLYTECHNIQUE

Les victimes seront exposées demain à l'Université de Montréal

RICHARD FORTIN

Le grand public pourra se recueillir devant les dépouilles des victimes du massacre de l'École polytechnique demain à midi dans le grand Hall de l'Université de Montréal.

Aujourd'hui, uniquement les familles des jeunes filles assassinées mercredi auront accès aux salles Z du pavillon principal de l'université, où les corps seront exposés en chapelle ardente.

La matinée de demain est réservée aux familles, aux étudiants et au personnel de Polytechnique, de même qu'aux étudiants en nursing de l'Université de Montréal. Le public sera invité à quitter les lieux à 20h demain pour respecter l'intimité des onze familles qui ont accepté la proposition d'obsèques collectives.

Les funérailles auront lieu lundi à 10h30 à l'église Notre-Dame. L'archevêque de Montréal, le cardinal Paul Grégoire, célébrera le service religieux. De nombreux

dignitaires assisteront à la cérémonie.

L'École polytechnique demande à la population de ne pas envoyer de fleurs, mais suggère plutôt de faire parvenir des dons à la Fondation de Polytechnique, Case postale 6079, succursale A, Montréal H3C 3A7.

Hier, les étudiants ont été autorisés à entrer dans l'école pour venir récupérer leurs effets personnels abandonnés lors de l'évacuation d'urgence. Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises pour éviter le pillage. Chaque groupe d'étudiants était accompagné d'un agent de sécurité.

Les étudiants qui en avaient exprimé le besoin pouvaient rencontrer les psychologues mis à leur disposition.

Une rencontre est d'ailleurs prévue pour les étudiants et les témoins du drame, demain à 14h, à l'amphithéâtre Bell de l'École polytechnique. Selon les spécialistes, il est important que ceux qui ont assisté à ces scènes horribles



L'École polytechnique demande à la population de ne pas envoyer de fleurs et suggère plutôt de faire parvenir des dons à la Fondation de Polytechnique, Case postale 6079, succursale A, Montréal H3C 3A7.



Marise Laganière



Jean-François Larivée

Dominicaine. Auparavant, le couple avait acheté un triplex rue Bourbonnière afin d'établir les fondations d'un bel avenir. Des projets, ils en avaient plein la tête.

La jeune femme de 25 ans était originaire de Grondines, sur le bord du Saint-Laurent. Elle était la plus jeune d'une famille de treize enfants. « Ils prennent bien mal la perte de leur cadette », précise M. Larivée.

Celui-ci entend quitter temporairement son travail pour digérer sa peine. « Je suis rempli d'une immense tristesse. Mais sans violence. Non, je n'ai pas de violence dans mon cœur. Je n'en ai pas et je n'en veux pas. C'est une question de croyance. Mais maintenant il faut que je m'arrête pour vivre ma peine. Ça risque d'être assez long. Mais il ne faut pas barricader la tristesse, sinon elle ressort, et là c'est bien pire ».

On était heureux au maximum, dit le mari de Marise Laganière

MARIE-CLAUDE LORTIE

« Mes chums ne l'avaient pas remarquée, mais moi oui... J'avais réussi à percer le mur de sa solitude. À aller



Barbara Klucznik

C'était une femme très intelligente

MARIE-CLAUDE LORTIE

Barbara Klucznik était une étudiante de première année en sciences infirmières à l'Université de Montréal. Elle attendait son mari à Polytechnique au moment de la tragédie.

Venue de Pologne il y a environ trois ans, Mme Klucznik, âgée de 31 ans, vivait à Outremont avec son mari, lui aussi d'origine polonaise. Ils n'avaient pas d'enfant.

Hier, dans la salle du conseil du pavillon Marguerite-d'Youville, les étudiants en sciences infirmières ont installé des cierges et des fleurs, en plus d'une humble photocopie embrouillée d'une photo d'archive déposée sur les pétales, en sa mémoire.

Toute la journée, ses collègues sont venus se recueillir, échanger sur ces humbles souvenirs, conte Mme France Thibodeau, doyenne de la faculté.

Mme Thibodeau connaissait un peu Barbara. « C'était une femme vraiment très posée, très intelligente. Elle avait un peu de misère avec son français et ne pouvait donc pas prendre beaucoup de place. Mais les gens l'aimaient beaucoup. Elle était déjà très cultivée aussi, elle avait fait d'autres études dans son pays », commente-t-elle.

chercher ses grands yeux bleus. On venait de se marier, le 12 août. Une fille tellement douce, comme du satin, mais forte à l'intérieur... On était heureux au maximum », confie Jean-François Larivée d'une voix étranglée.

M. Larivée a perdu sa femme dans l'horrible tragédie de Polytechnique. Mercredi soir, au milieu de la confusion, les journalistes ont pu le voir qui courait à chaque fois qu'une civière portait une blessée hors de l'édifice. Il cherchait sa femme, sa Marise.

Marise Laganière travaillait aux services administratifs de Polytechnique. C'est là que Jean-François, un ingénieur, l'a rencontrée. « Elle me supportait dans mes études et moi c'était le trésor inestimable que je me devais de protéger ».

Il se sont fréquentés pendant presque trois ans avant de se marier le 12 août dernier et de partir en voyage de noces en République

La communauté algérienne dénonce l'accent mis sur l'origine du tueur

PATRICK GRANDJEAN

« Avant même de connaître l'identité du meurtrier, on a dit « c'est un arabe! » Mais il est extrêmement dangereux d'accuser une communauté sous prétexte que le meurtrier a des genes et du sang algériens », a déclaré, hier, Mme Fatima Houba Pépin.

Selon la présidente du Centre maghrébin de recherches et d'informations, en incriminant ainsi la communauté algérienne, « nous tous » évitons de voir la vraie question, celle d'un fou qui s'est attaqué aux femmes ».

« Le réel problème, c'est que les femmes payent leur accès à l'égalité au prix de leur vie, a-t-elle souligné, au cours d'un entretien téléphonique. N'oublions pas que c'est un Québécois pure laine qui a dit, lors d'une tribune téléphonique, qu'il admirait le tueur ».

Mme Pépin a dénoncé l'émphase mise par les médias sur l'origine algérienne de Marc Lépine, né Gamel Gharbi, né d'un père d'origine algérienne, mais d'une mère québécoise. Plusieurs personnes d'origine algérienne ont appelé La Presse pour faire des déclarations dans ce sens. Un animateur de télévision britannique a qualifié l'erreur d'un journaliste de « raciste » et d'intentionnel.

Elle avait écrit que Marc Lépine, né sous le nom de Gamel Gharbi, était venu au Canada avec ses parents à l'âge de sept ans. Il s'agissait en fait de l'âge qu'il avait quand ses parents se sont séparés. L'homme était né à Montréal.

« Il a vécu dans notre société et il est d'avantage un « produit nord-américain », a déclaré Mme Pépin. Les responsabilités incombent plus aux institutions, aux médias et à notre société en général, qu'à l'influence de son père qui reste encore inconnue ».

Dans le cas du caporal Lortie, Mme Pépin a rappelé qu'on ne

s'est pas penché sur son origine ethnique pour expliquer ses actes, mais sur son histoire et il faudrait faire la même chose aujourd'hui. Attribuer et malheureuse devant ce qui est arrivé aux étudiantes de Polytechnique, Mme Pépin a répété qu'il était hasardeux et dangereux de faire un lien quelconque entre l'appartenance ethnique du père et le geste malheureux.

Un message radiophonique est retiré des ondes

PAUL ROY

« Bonjour, ici Marc Lépine... »

Les auditeurs de radio ont entendu à plusieurs reprises une réclame qui débutait ainsi, depuis quelques semaines. Cette réclame vantait les copies de la compagnie Canon.

Le « Marc Lépine » en question était un personnage fictif, un personnage publicitaire. Personne n'y avait bien sûr porté attention. Mais hier matin, ce nom prenait une toute autre importance, étant également celui de l'auteur de la tuerie de l'École polytechnique.

« On a diffusé le message vers 5h30, ce matin, et ça nous a sauté aux yeux. On l'a retiré immédiatement après », confie hier François Corbeil, directeur de la production à la station CKAC.

« On a agi pour protéger notre annonceur, pour ne pas associer le nom de Canon aux événements tragiques de cette semaine ».

Hier après-midi, M. Corbeil disait que la station n'avait pas encore pu entrer en contact avec son client (Canon). « Mais ça m'étonnerait qu'on nous reproche de ne pas avoir continué à diffuser le message, je pense que ça avantage tout le monde ».

Incidentement, à CKAC, le mes-

sage de Canon était diffusé depuis le 20 novembre. La campagne devait prendre fin aujourd'hui, 9 décembre.

Par ailleurs, Mme Pépin a tenu à préciser que l'organisme qu'elle préside avait appelé l'Association des femmes diplômées du Québec pour apporter son soutien à ces femmes, le soir du massacre, avant même de connaître l'identité des tueurs.

La violence ne conduit nulle part

Presse Canadienne OTTAWA

■ Tout en exprimant ses condoléances aux familles éprouvées par la tragédie de l'École polytechnique, la Conférence des évêques catholiques du Canada a souhaité hier que cet événement soit l'occasion d'une prise de conscience sur le phénomène de la violence.

« Nous espérons que de cette pénible expérience, jaillissent une prise de conscience et une sensibilisation accrue au phénomène de plus en plus grandissant de la violence dans notre société », a déclaré le président de la conférence et évêque de Valleyfield, Mgr Robert Lebel.

« La violence ne conduit nulle part, a-t-il précisé.

Le père de Marc Lépine le battait régulièrement

YVES BOISVERT

Tout jeune, celui qui est devenu le tueur fou de Polytechnique se serait fait régulièrement battre par son père et aurait été témoin à plusieurs reprises des sévices que celui-ci infligeait à sa mère, a-t-on appris hier en consultant le dossier de cour du divorce de ses parents.

Marc Lépine, né à Montréal sous le nom de Gamel Gharbi le 26 octobre 1964, est le fils de Monique Lépine, née le 20 décembre 1937 à Montréal, et de Rachid Liass Gharbi, né le 9 février 1932, à Souk-Arhas, en Algérie.

Les parents du forcené se sont mariés le 15 octobre 1963, à Beekmantown, comté de Clinton, dans l'État de New York. Ils ont eu deux enfants: Gamel (Marc Lépine) et Nadya, née le 7 avril 1967.

Marc Lépine avait six ou sept ans quand ses parents se sont séparés, et un jugement irrévocable de divorce a été prononcé à leur endroit en juin 1978.

Rachid Liass Gharbi, aujourd'hui âgé de 57 ans, était dans les années 70 un homme d'affaires qui travaillait pour son compte dans l'immobilier et les valeurs mobilières. Il vit à l'étranger depuis quelques années.

Monique Lépine, qui a maintenant 51 ans, est infirmière et demeure toujours à Montréal. Elle travaille à l'Association des hôpitaux privés et centres d'accueil du Québec.

De 1963 à 1968, le couple Gharbi-Lépine vit surtout à l'étranger: à Porto-Rico et au Costa Rica. Ce n'est qu'en 1969 qu'ils s'établissent à Montréal avec leurs deux enfants, dans un triplex de la rue Prieur.

Gharbi s'absente souvent « pour affaires » et se révèle violent envers sa femme et ses enfants. Si bien que Monique Lépine demande une première fois le divorce en 1970. Elle abandonne finalement ces procédures suite à une « réconciliation ».

Dans le témoignage qu'elle a rendu à l'appui de sa demande en divorce, Monique Lépine raconte l'enfer qu'elle a vécu avec son mari.

Un père violent

Pendant toutes ses années de vie commune, Gharbi empêchait sa femme de travailler à l'extérieur de la maison et en faisait « sa servante », l'obligeant à travailler pour lui en plus d'avoir à elle seule la responsabilité des enfants.

Entre autres, son mari obligeait Mme Lépine à dactylographier pour lui certains documents. Ne sachant pas très bien dactylographier, il lui arrivait de faire des erreurs, auquel cas Gharbi, qui se tenait en arrière d'elle pour surveiller le travail, lui donnait des coups sur la nuque. Ces séances de « travaux forcés » pouvaient durer jusqu'aux petites heures de la nuit.

Gharbi était un être brutal avec elle et ses enfants, qui

puissent exprimer leurs angoisses le plus tôt possible pour éviter des manifestations post-traumatiques.

Les employés pourront se réunir lundi à 14h au même amphithéâtre. Des réunions semblables sont prévues pour les professeurs (lundi, 14h, salle B-316) et pour les parents et amis (mardi, 19h30, amphithéâtre Bell).

Les cérémonies commémoratives ont été préparées avec le plus grand soin. Un dispositif a été mis au point par des représentants de l'Université de Montréal, de la police de la Communauté urbaine de Montréal et du gouvernement du Québec.

Lorraine Cooper et Serge Morissette, de la police de la CUM, ont la responsabilité de l'aménagement des lieux et de la signalisation.

MM. Jean-Marc Godette, du service de sécurité de l'U. de M., Louis Martineau et Marcel Parent, de la police de la CUM, dirigeront le service de sécurité.

n'arrivait pas contrôler ses émotions, a-t-elle dit.

Il arrivait régulièrement que Gharbi la frappe et il battait ses enfants jusqu'à ce qu'ils saignent du nez. Il semble qu'il s'en prenait tout particulièrement à Marc. Après leur avoir infligé ces sévices, le père empêchait la mère de consoler ses enfants.

Gharbi a nié devant le juge avoir jamais battu ses enfants. Il prétendait les punir « comme lui-même avait été puni », c'est-à-dire en leur faisant faire le piquet. Quant à sa femme, il disait l'avoir « peut-être bousculée ».

Un certain jour de 1970, à la suite d'une dispute avec son mari, Monique Lépine se réfugia au chalet de la famille avec ses deux enfants. Son mari la rejoignit un peu plus tard, en colère, pour la battre violemment devant ses enfants et devant son beau-frère, qui vient à la rescousse de Mme Lépine.

Plus tard, en 1971, Gharbi forçait sa femme à quitter le domicile conjugal avec les enfants, qui ont maintenant une peur bleue de leur père.

Marc, surtout, est la cible de son père qui le bat « très souvent » et le frappe « en pleine figure ».

Pendant toutes les années de vie commune, Gharbi est très souvent à l'étranger. Il partait au moins deux fois par année pour des périodes de trois mois pour des « voyages d'affaires » au Mexique, en Suisse, etc.

En 1972, Rachid Gharbi disparaît, ne donne plus signe de vie et cesse tout soutien financier. Monique Lépine réintègre alors le domicile de la rue Prieur, au mois d'août 1972. Mais Gharbi revient deux semaines plus tard et la jette à la porte avec les enfants et tous ses effets personnels. Elle se réfugie avec Marc et Nadya chez les voisins.

Thérapie familiale

En 1975, pendant l'instance de divorce, une travailleuse sociale de l'hôpital Sainte-Justine recommande à Mme Lépine de suivre une thérapie familiale avec son fils de 11 ans et sa fille de huit ans pour « rétablir l'équilibre affectif de la famille ». La thérapie durera un an.

Pendant ce temps, le père demeure à Longueuil. Des témoins dans la cause de divorce du couple le décrivent comme un harceleur sexuel.

Un jugement conditionnel de divorce est finalement prononcé en Cour supérieure le 4 octobre 1976, et un jugement définitif le confirmant en juin 1978.

En 1976, Gharbi est condamné à 75\$ de pension alimentaire. Au départ, on lui accorde un droit de visite à raison d'une visite par mois pour les premiers six mois, sous surveillance d'une travailleuse sociale de l'hôpital Sainte-Justine. Par la suite, ce droit est porté à une visite à tous les 15 jours. C'est Monique Lépine qui a toujours eu la garde de ses deux enfants.

Étudiants et étudiantes observeront une minute de silence lundi

Tous les étudiants et les étudiantes des écoles, collèges et universités de la province seront invités à observer une minute de silence, lundi à 10h30, heure à laquelle commenceront les funérailles des victimes de la fusillade de l'École Polytechnique.

L'office sera célébré par le cardinal Paul Grégoire, archevêque du diocèse de Montréal, à l'église Notre-Dame, en présence du premier ministre Robert Bourassa, de son épouse, de M. Claude

Ryan et du chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau.

Marcel Masse, Jean Corbeil, Monique Vézina et Monique Landry représenteront le gouvernement, en l'absence du premier ministre Brian Mulroney. Il y aura également une importante délégation de ministres du gouvernement Bourassa et de députés de tous les partis et des deux paliers de gouvernements.

Dimanche, une chapelle ardente accueillera, entre midi et 20h00, toutes

les personnes désireuses de rendre un dernier hommage aux victimes qui seront exposées dans le hall d'honneur du pavillon principal de l'université de Montréal. À cette occasion, la Société de transport de la CUM a décidé d'augmenter le service sur la ligne 5 du métro qui dessert l'université.

■ Les universités du Québec ont décrété le lundi 11 décembre jour de deuil. À l'exception de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, toute

les universités seront ouvertes et les activités régulières auront lieu.

■ Un service interreligieux aura lieu à l'université Concordia, lundi à 10h30, dans la chapelle du collège Loyola, rue Sherbrooke, à la mémoire des victimes de la fusillade.

■ L'ANEEQ a invité les associations étudiantes à organiser des vigiles lundi midi, en face des établissements d'enseignement, « en mémoire des étudiantes qui ont payé de leur vie pour la violence exprimée envers les femmes ».

■ À la Faculté de génie de l'Université McGill, la période d'examen prévue pour lundi 9 heures a été annulée et reportée à jeudi.

Enfin, un « Fonds spécial des victimes du 6 décembre 1989 » a été créé par l'École Polytechnique qui invite les gens à faire parvenir leurs dons au son du Bureau du directeur, École Polytechnique de Montréal, Case postale 6079, succursale A; Montréal (Québec) H3C 3A7.

LA TUERIE À POLYTECHNIQUE

L'accès aux armes sera plus difficile

Le solliciteur général promet de modifier la loi fédérale dès le printemps 90

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le solliciteur général du Canada, M. Pierre Blais, a promis hier à Québec qu'un projet de loi sera déposé le printemps prochain aux Communes pour « rendre plus difficile, resserrer les critères d'accès à certaines armes ».

C'est à la demande de plusieurs solliciteurs généraux de provinces que le gouvernement entend de revoir les règles d'utilisation de ces armes extrêmement rapides comme celle utilisée cette semaine par Marc Lépine pour commettre cet acte horrible qui a coûté la vie à 14 femmes, cette semaine à l'Université de Montréal.

Présent aux côtés de M. Blais, le solliciteur général du Québec, M. Sam Elkas a indiqué qu'il souhaite que les armes semi-automatiques soient carrément placées sur la liste à utilisation restreinte. Le Québec multiplie actuellement les pressions auprès du gouvernement central pour que des amendements importants soient apportés à la loi.

Le ministre Blais, précisant que

ce projet de loi est rédigé en collaboration avec son collègue de la Justice, n'a pas voulu fournir d'indications précises sur le contenu de cette future législation. « Par respect pour le parlement canadien, je ne peux fournir de renseignements précis, mais j'affirme que le travail est amorcé et qu'en janvier, au moins au printemps, nous serons au parlement avec le texte », a-t-il dit.

M. Blais admet par ailleurs qu'il n'est pas simple de modifier les règles en raison des nombreux besoins de la société. Par exemple, le ministre souligne que dans certaines régions du Canada, les besoins des populations, pour la chasse, sont différents. On sait que toutes les sociétés de chasseurs ont obtenu des gains importants, au fil des années, pour pouvoir plus facilement acquérir des armes puissantes et rapides. « Si un automobiliste, par exemple, décide de foncer dans une foule au volant de son véhicule, nous n'allons pas interdire l'usage de l'automobile. Posséder une arme ne veut pas dire que nous allons tirer partout », a poursuivi le ministre.

Ce n'est pas la tragédie de l'éco-

le Polytechnique qui suscite cette législation, assure le ministre. Il est cependant évident qu'un drame aussi affreux relance le débat.

Ce qui est en cause, principalement, c'est la terrible efficacité de ces armes semi-automatiques. La carabine utilisée par le malheureux Lépine, cette semaine, est équipée d'un magasin pouvant contenir une quarantaine de cartouches. On dit pourtant que cette arme peut servir à la chasse aux petits gibiers, voire même à la vermine. Est-il nécessaire, pour tuer un lièvre, de tenir une carabine qui tire une balle à la seconde et qui en emmagasine 40? », a-t-on demandé au ministre Blais. Il a refusé d'indiquer si c'est précisément cet aspect qui est visé par le projet de loi qu'il entend déposer aux communes.

Le Solliciteur général canadien est par ailleurs demeuré très évasif sur la violence véhiculée dans la publicité qui s'adresse aux enfants. « Il n'est pas facile de trouver la législation efficace. Avec la loi actuelle, nous avons connu des échecs devant les tribunaux. La question est souvent discutée à Ottawa. Comme père de famille,

je m'inquiète de voir des Rambo déambuler dans les rues ».

À l'Assemblée

Cette question de violence dans les médias a par ailleurs été abordée hier à l'Assemblée nationale. L'opposition a questionné les ministres de la Justice et des Communications qui, tous deux ont dû admettre que cette juridiction est fédérale mais que les prochaines réunions des provinces avec le gouvernement fédéral pourront permettre d'élaborer davantage et de faire pression pour que des règles plus strictes soient adoptées.

Le ministre Blais était à Québec hier pour remettre un chèque de 1,5 million \$ à son homologue M. Elkas qui servira à l'installation d'un système de communications plus efficace entre les ministères impliqués dans la protection civile. Ce système, à micro-ondes, permettra, d'ici quelques années, à tous ces ministères de collaborer plus efficacement et d'obtenir rapidement des renseignements, lors de séismes comme des tremblements de terre, des déversements de matières toxiques, des tornades ou autres événements difficiles à prévoir.

La loi devra mieux assurer la protection du public

— Doug Lewis

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre fédéral de la Justice, Doug Lewis, a la ferme intention de présenter sous peu aux Communes une série de modifications au Code criminel concernant le contrôle des armes à feu.

Hier aux Communes, les porte-paroles libéral et néo-démocrate, Robert Kaplan et Svend Robinson, ont demandé au ministre de faire diligence afin d'exercer un contrôle sur le commerce des armes semi-automatiques comme celle utilisée par le tueur de l'École polytechnique de Montréal.

« J'ai consulté les groupes de pression et les dirigeants de l'Association canadienne des chefs de police l'été dernier, a précisé M. Lewis, afin de préparer une série d'amendements qui élimineraient l'importation au Canada d'armes automatiques.

« De plus, nous considérons une série de modifications de forme au Code criminel afin d'éliminer les irritants administratifs et rendre plus sévère le contrôle des armes à feu. »

La présente loi régissant les armes à feu au Canada a été adoptée en 1978 et elle est jugée sévère. Mais, selon M. Robinson, elle n'est pas appliquée.

« Afin de retarder l'émission de permis d'acquisition d'armes, a-t-il suggéré, la provision contenue dans la loi exigeant un examen de compétence dans le maniement des armes à feu devrait être appliquée par les provinces. »

Pour sa part, le critique libéral a suggéré au ministre d'inclure dans ses amendements l'enregistrement obligatoire par les marchands des ventes de munitions.

« La loi actuelle, a répondu le ministre de la Justice, a 10 ans et elle peut être améliorée. Nous le réalisons et nous nous engageons à la modifier pour améliorer la protection du public. Les suggestions faites actuellement sont intéressantes et nous en tiendrons compte lors de l'étude en comité. Les témoignages d'experts seront les bienvenus et nous allons essayer de rendre la loi plus efficace. »

À la suggestion du critique néo-démocrate de déposer un projet de loi avant l'ajournement de Noël, M. Lewis a répondu qu'il avait déjà consulté l'Association des chefs de police, les responsables régionaux, la Fédération de la faune et les porte-paroles des clubs de tir.

« Non seulement pour préparer une loi plus sévère, a précisé le ministre, mais aussi pour avoir une loi qui fonctionne mieux au bénéfice autant des détenteurs de permis que des responsables de son application.

« Je n'ai pas l'intention de dire que je vais procéder tout de suite. Mais j'ajouterais que nous sommes sur le point de terminer le projet



Le gerant du magasin où Marc Lépine a acheté son arme montre le modèle de carabine qui a servi au massacre de mercredi.

et lorsqu'il sera prêt nous le présenterons à la Chambre. »

Les armes interdites

La loi de 1978 interdit les armes qui ne sont pas conçues pour des fins sportives ou récréatives.

Les armes prohibées comprennent les fusils à canon tronçonné ou toutes autres fusils ou carabines dont la longueur du canon est inférieure à 18 pouces ou dont la longueur — y compris le canon et la crosse — est inférieure à 26 pouces.

Sont aussi interdites les armes automatiques pouvant tirer rapidement plusieurs balles à la suite d'une seule pression sur la détente. Une arme semi-automatique n'est donc pas interdite, même si elle peut tirer à répétition jusqu'à 30 balles — selon la capacité du magasin — sans être rechargée. L'arme du meurtrier de l'École polytechnique de Montréal entre dans cette dernière catégorie.

Déjà un projet de loi émanant d'un député a été déposé jeudi aux Communes au lendemain de la tuerie de Montréal.

Le parrain du projet de loi C-273 est le député libéral d'Ottawa-Sud, John Manley. Il propose que l'âge minimum pour obtenir une autorisation d'acquisition soit de 18 ans au lieu de 16 ans;

que le coût du permis passe de 10 \$ à 100 \$; que le permis ne soit valide que pour une seule arme et que le requérant ait un endroit sécuritaire vérifié pour ranger son arme.

La violence

Hier aux Communes, l'Opposition a aussi demandé au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la violence faite aux femmes.

La députée libérale Mary Clancy a demandé au premier ministre s'il avait l'intention de consulter immédiatement les associations de femmes à travers le pays « afin de profiter de leur expertise pour aider à enrayer la violence exercée contre les femmes ».

« Par une foule de moyens, a déclaré M. Mulroney, on essaie d'enrayer la violence et par une foule d'autres moyens, on l'encourage. De plus en plus, cette violence est dirigée contre les membres d'une famille, mais surtout contre les femmes.

« C'est une question des plus préoccupantes pour moi personnellement, a-t-il confié, et pour les membres du gouvernement et, j'en suis persuadé, pour tous les députés... Nous allons agir, comme gouvernement et comme peuple afin d'enrayer, dans la mesure du possible, ce fléau qui affecte de façon tellement nefaste la condition féminine et la justice sociale au Canada. »

De son côté, la ministre responsable de la Condition féminine, Barbara McDougall, a promis qu'une série de mesures seraient annoncées au cours des prochains mois pour tenter d'enrayer cette violence.

« Il n'est pas nécessaire de repartir à zéro, a précisé Mme McDougall, nous sommes effectivement engagés dans une série de programmes et d'initiatives qui ont à faire avec la violence faite aux femmes dans notre société, plus particulièrement dans les zones urbaines, et ces initiatives se poursuivront. »

Armes de chasse: la Sûreté du Québec ne tient aucun registre

PIERRE GINGRAS

S'il est obligatoire depuis 1979 d'obtenir une autorisation de la Sûreté du Québec avant d'acheter une arme de chasse, seuls les vendeurs sont tenus d'enregistrer les coordonnées et le nom de l'acheteur. La Sûreté ne possède aucun fichier central à ce sujet.

Si on veut retracer le propriétaire d'une arme de chasse ayant servi à commettre un crime, il faut donc consulter environ 3000 magasins d'équipement de sport au Québec. Toutefois, quand il s'agit d'armes peu utilisées dans la province, comme le Ruger Mini-14 de l'assassin Marc Lépine, les recherches sont facilitées par le fait que les dépositaires sont très rares et qu'ils sont habituellement connus des services de police.

Quant aux armes à utilisation restreinte, les revolvers, par exemple, tous les propriétaires, sont dûment enregistrés à Ottawa et au Québec.

Depuis la mise en vigueur de la loi fédérale sur le contrôle des armes à feu, en janvier 1979, un citoyen de 16 ans et plus voulant acheter une arme de chasse, doit se présenter à un bureau de la Sûreté du Québec et remplir un formulaire détaillé. Il faudra environ 10 jours pour obtenir une autorisation mais elle pourra être refusée si le demandeur a déjà été coupable d'infractions avec violence ou encore, s'il a été traité pour certains problèmes mentaux. Les démarches pour acheter un revolver sont cependant beaucoup plus complexes et elles peuvent s'étaler sur plusieurs semaines. Les conditions d'utilisation de ces armes sont d'ailleurs soumises à une réglementation très sévère.

Le certificat d'autorisation est également nécessaire pour emprunter une arme ou encore pour en acheter une d'un particulier. Dans tous les cas, il est valide pour cinq ans et il ne comporte aucune restriction sur le nombre de fusil ou de carabines que l'on peut acheter.

Un marché très stable

Selon les armuriers, les grossistes ou les compagnies consultées par La Presse, le marché des armes de chasse est très stable au Québec depuis quelques années, même si on ne peut donner plus de précisions sur le sujet.

Charles Guevremont, directeur général de Browning Arms, au Canada, estime par ailleurs que les « armes de poing » se vendent très peu au Canada en raison des restrictions de la loi canadienne à ce sujet. Ce marché représente environ 1 p. cent du marché nord-américain, soutient-il. Dans plusieurs États américains, la chasse au revolver est permise.

Quant au Ruger Mini-14, les armuriers et la plupart des magasins d'articles de sport ne le considèrent pas comme une arme de chasse même s'il est classé comme tel. À l'origine, ce type de calibre avait été conçu à des fins militaires.

Au Québec, on ne peut l'utiliser pour abattre le gros gibier (orignal, ours, caribou). Il s'agit cependant d'un calibre populaire dans les plaines de l'Ouest canadien et aux États-Unis, là où la chasse à la marmotte coyote est populaire.



Michèle Richard et Stéphane Brochu allaient se fiancer en mars.

Je ferai ses examens, j'aurai son diplôme...

— Stéphane, l'ami de Michèle Richard

RICHARD FORTIN

« Michèle était un oiseau, une mélodie. »

Michèle Richard, 21 ans, a été assassinée mercredi dans le local B311 de l'école Polytechnique par Marc Lépine. Elle ne devait pas se trouver là. La présentation orale, pour laquelle elle s'était préparée pendant des semaines avec son conjoint Stéphane Brochu, devait avoir lieu dans une autre classe. Mais cette salle n'étant pas libre, le petit groupe d'étudiants en génie métallurgique a été transféré au troisième étage.

Stéphane était avec elle quand le drame insensé s'est produit. Au lieu de se coucher sous une table comme les autres, il a eu le réflexe de s'échapper. Il a fait tout ce qu'il a pu. Il est monté au quatrième étage pour chercher une arme, n'importe laquelle. Il a trouvé un extincteur. Il a ordonné à un professeur, M. Normand Marchand, d'appeler la police. Personne selon Stéphane, pas même les gardiens de sécurité, n'avait songé à le faire.

Hier, partagé entre la rage et le désespoir, il voulait qu'on se souvienne de Michèle. « Une chose est sûre, je vais terminer nos deux bacs. Je ferai ses examens, j'aurai son diplôme, même si ça ne veut rien dire pour personne d'autre. Nous avons commencé nos études ensemble, nous les terminerons ensemble. Michèle m'aidera. Je ne l'oublierai jamais. L'espère qu'elle ne m'oubliera pas. »

À côté de lui, effondrés, Thérèse Martin-Richard, la mère de Michèle, sa sœur Marion, sa tante Cécile et la mère de Stéphane, Francine, cherchaient des mots pour exprimer l'indicible.

« On m'a enlevé la moitié de moi-même, monsieur, disait Stéphane. Nous allons nous fiancer en mars. Nous allons nous marier. Nous avions acheté un terrain à Mégantic, sa ville natale. Nous faisons des projets. Le chalet serait là. Nous dressons des plans. »

« Mercredi matin, elle me disait: Youpi, c'est ma dernière journée. Après, la liberté », se souvenait Mme Brochu chez qui Michèle se trouvait ce matin-là.

« C'était une fille douce, joyeuse, brillante, belle, a poursuivi Stéphane. Elle vivait chaque instant intensément. Elle détestait la violence. Il fallait la voir regarder un film. Elle ne le regardait pas, elle le vivait. Elle applaudissait les bons, elle maudissait les méchants. Elle avait gardé sa fraîcheur d'enfant, voyez-vous! »

« Michèle aimait les fêtes, les ballons, les surprises. Elle m'a appris ça, a soupire Stéphane. Nous revenions de Mégantic

où Michèle était allée décorer la maison de ses grands-parents pour Noël pendant leur absence. Ce n'était pas une corvée. C'était une joie pour elle. »

« Nous formions une famille très unie, a rappelé Francine Brochu. Elle était proche de sa mère, elle était très près de moi aussi. Nous étions ensemble, nous voulions rester ensemble jusqu'à la fin. »

Stéphane et Mme Martin-Richard refusent que le corps de Michèle soit exposé en chapelle ardente à l'École polytechnique. Ils ignorent encore s'ils participeront aux obsèques collectives, qui auront lieu lundi à l'église Notre-Dame.

« Je ne veux pas que les policiers et les journalistes me séparent d'elle, a expliqué Stéphane. Si nous pouvons rester près d'elle, si elle reste avec nous, nous verrons. Je veux lui parler, j'ai encore des choses à lui dire. »

« Tout le monde de Polytechnique a été formidable. Ils ont défilé toute la journée d'hier, tous nos amis, les professeurs. Ils nous ont vraiment soutenus. »

Stéphane a aussi perdu sa grande amie Maud Haviernik, 29 ans. Il l'a connue il y a deux ans et l'a présentée à Michèle qui l'a tout de suite aimée.

Il connaissait bien aussi Maryse Leclair, 23 ans, et Annie Turcotte, 21 ans, toutes deux décédées, et Isabelle Bastien, grièvement blessée.

« Tout ce qui me reste de Michèle, c'est un chandail. » Stéphane tentait en vain d'étouffer sa colère. « J'ai beau le serrer dans mes bras, elle n'est pas là, elle n'est plus là. »



Au cours d'une expédition de pêche au Mont-Tremblant.

Lépine ne répondait pas aux normes de l'armée

du bureau de La Presse
OTTAWA

Marc Lépine, alias Gamil Rodrigue Gharbi, a été refusé comme soldat parce qu'il ne correspondait pas aux normes des Forces armées canadiennes.

C'est sous ce dernier nom, en effet, que Lépine s'est présenté au centre de recrutement de l'armée, à Montréal, au cours de l'hiver 1981-82 pour faire une demande d'entrée.

« Il avait 18 ans », a déclaré à La Presse le major Serge Quenneville quand il a été joint, hier, par téléphone à son bureau de la base militaire de St-Hubert.

« À la suite d'une évaluation et d'une entrevue, il a été jugé qu'il ne rencontrait pas les normes », a affirmé le major Quenneville. Ce dernier n'a pas voulu donner de détails supplémentaires sur le rejet de Lépine.

Questionné à savoir pourquoi le meurtrier de l'École Polytechnique a écrit dans sa lettre qu'il avait été refusé dans l'armée parce qu'il était un « asocial », le fonctionnaire a déclaré: « On ne sait pas pourquoi il a pu en venir à cette conclusion-là. »

Celui-ci n'a pas voulu faire d'autres déclarations, disant que le dossier serait transmis à la police de la Communauté urbaine de Montréal, dans la journée même.

Il a fallu deux jours complets au ministère fédéral de la Défense nationale pour transmettre ces quelques renseignements aux médias. Le major Tremblay, administrateur au centre de recrutement de l'armée, a déclaré pour sa part que son unité ne gardait que pour une période de deux ans seulement les dossiers de ceux qui font une demande d'emploi. Après quoi, les formules d'embauche sont expédiées aux archives de la Défense, situées à Toronto.

Aux quartiers généraux des Forces armées, à Ottawa, il n'était pas possible hier d'avoir qu'on ce soit sur Lépine, les fonctionnaires renvoyant les demandes des journalistes au bureau de la base militaire de St-Hubert.

J • O • U • E • T • S •

Rabais jusqu'à 50%* sur une belle sélection de jouets chez Bonimart.
 Beaucoup d'autres jouets à prix de rabais similaires dans tous les magasins Bonimart.
 *Sur nos prix courants.

PAS DE GARANTIE DE VENTE.

PAS DE MISE DE CÔTÉ.

ZAKS. 274 pièces. Notre prix cour. 39,99\$ 30\$ ch.	VÉHICULES G.I. JOE. Notre prix cour. 9,99\$ 7\$ ch.	HAPPY TAILS MA PETITE POULICHE. 8\$ ch.	VÉHICULES RIP ROCKI'N. Notre prix cour. 19,99\$ 10\$ ch.	ENS. DE JEU BABY KEYPER. 10\$ ch.	FIGURINES COMBAT-BOUFFE de Mattel. Notre prix cour. 4,99\$ 3\$ ch.	VÉHICULES CAMELEON. Notre prix cour. 1,29\$ 99¢ ch.	AVION-CARGO C-7 POUR MICRO MACHINES. Notre prix cour. 29,99\$ 23\$ ch.
FIGURINES D'ALIGNEMENT DE DÉPART de Kenner. Notre prix cour. 7,99\$ 4\$ ch.	LES GAMINES GALOPANTES ÉLÉGANTES. Notre prix cour. 15,99\$ 10⁹⁹ ch.	TRANSPORTEUR DE VOITURES de Mattel. Notre prix cour. 22,99\$ 17\$ ch.	MOVIE AWARDS BARBIE. 10\$ ch.	PRETENDERS TRANSFORMERS. Notre prix cour. 9,99\$ 6\$ ch.	REBUTS-MÉNAGE de Milton Bradley. Notre prix cour. 24,99\$ 20\$ ch.	LAVE-AUTO HOT WHEELS. Notre prix 36,99\$ 29\$ ch.	ASSORTIMENT JOLIE BEAUTÉ MAXIE. 3\$ ch.
STEALTH FIGHTER ÉLECTRONIQUE. Notre prix cour. 29,99\$ 19\$ ch.	TABLE SIT N' PLAY. Notre prix cour. 14,99\$ 10\$ ch.	LA CHEVY 57 À TÉLÉCOMMANDE. Notre prix cour. 26,99\$ 19\$ ch.	BLOCS MEGA WEE DU PÈRE NOËL. 3\$ ch.	NÉCESSAIRE DE CHIMIE MULTI-LAB d'Ideal. Notre prix cour. 39,99\$ 29\$ ens.	FOUR GRILLE- PAIN de Fisher-Price. Notre prix cour. 45,99\$ 35\$ ch.	CHEVAL À BASCULE EN BOIS. Notre prix cour. 39,99\$ 29\$ ch.	JEU I.D. de Milton Bradley. Notre prix cour. 29,99\$ 20\$ ch.
RING RAIDERS de Matchbox. Carte de 2. Notre prix cour. 8,99\$ 4⁵⁰ ch.		BÉBÉ HUSH A BYE d'Irwin. Notre prix cour. 54,99\$ Notre prix de solde 45\$ Remise du fabricant 5\$ Prix après la remise 40\$ ch.		RAIDER G.I. JOE de Hasbro. Notre prix cour. 29,99\$ 20\$ ch.		BLOCS MEGA. 6 jouets en 1. Notre prix cour. 28,99\$ 20\$ s.15.	
MEUBLES PRÉCIEUX DÉCORS de Fisher-Price. Notre prix cour. 11,99\$ 8\$ ch.		PATROUILLE DE L'AIR de Hasbro. Notre prix cour. 34,99\$ 23\$ ch.		POUPÉE DANSANTE. Notre prix cour. 29,99\$ 19⁹⁷ ch.		TURBO OUTLAW de Tyco. Notre prix cour. 119,99\$ 60\$ ch.	
CLAVIERS ÉLECTRONIQUES YAMAHA PSS-30. Notre prix cour. 69,99\$ 49\$ ch. PSS-130. Notre prix cour. 89,99\$ 69\$ ch. PSS-170. Notre prix cour. 189,99\$ 149\$ ch. PSS-280. Notre prix cour. 249,99\$ 219\$ ch. PSS-270. Notre prix cour. 289,99\$ 239\$ ch.		40% de rabais* TOUTE NOTRE SÉLECTION PRINCESSE MAGIQUE. *Sur nos prix courants.		50% de rabais* TOUTE NOTRE SÉLECTION FAZZ. *Sur nos prix courants.		15\$ ch. TRÈS BELLE SÉLECTION DE JEUX de Milton Bradley, Parker Brothers, Irwin, Playtoy and Charan, parmi lesquels Ping Pong, Abat les monstres, Squeeze Play, Tac-Tic Turn, les claquettes dansantes et beaucoup d'autres.	
50% de rabais* TOUTE NOTRE SÉLECTION DE CONSTRUX. *Sur nos prix courants.		35% de rabais* TOUTE NOTRE SÉLECTION DE FROUFROUS. *Sur nos prix courants.					
MEGA PRETENDERS TRANSFORMERS. Notre prix cour. 21,99\$ 16\$ ch.	RIGADOON GANG. Notre prix cour. 45,99\$ 35\$ ch.	ENS. DE MEUBLES LOVE A BYE BABY. 10\$ ch.	5\$ ch. Au choix POUPÉES WEE WILD de Mattel. POUPÉES HOLLYWOOD de Tonka. THÉLUTINS d'Irwin.		ÉMETTEURS- RÉCEPTEURS CELLULAIRES AT&T. Notre prix cour. 39,99\$ 29\$ ch.	ARMÉE DE FOURMIS de Hasbro. Notre prix cour. 3,69\$ 2\$ la carte	BÉBÉS SO SMALL. 7\$ ch.
POP WATCH d'Irwin. Notre prix cour. 7,99\$ 5\$ ch.	25% de rabais TOUTE NOTRE SÉLECTION DE LINXX. *Sur nos prix courants.				MERLES PICOTANTS. Notre prix cour. 22,99\$ Notre prix de solde 15\$ Remise du fabricant 3\$ Prix après la remise 12\$ ch.	COUSSINS PERSONNAGES ou ANIMAUX. Notre prix cour. 21,99\$ 15\$ ch.	JEU DE BASKET-BALL. Notre prix cour. 19,99\$ 10\$ ch.
MARVEL THE MUSTANG de Charan. Notre prix cour. 59,99\$ 40\$ ch.		BOUNCIN' KIDS de Galoob. Notre prix cour. 22,99\$ 15\$ ch.		McDONALD'S RESTAURANT. Notre prix cour. 149,99\$ 120\$ ch. BUVETTE. Notre prix cour. 49,99\$ 35\$ ch. JOYEUX FESTIN. Notre prix cour. 21,99\$ 15\$ ch.		BUMPIN' BENNY de Milton Bradley. Notre prix cour. 29,99\$ 20\$ ch.	
BEAT BOX ÉLECTRONIQUE. Notre prix cour. 69,99\$ 35\$ ch.		ENS. BUREAU et CHAISE EN BOIS. Notre prix cour. 59,99\$ 30\$ ens.				OPTIMUS PRIME de Hasbro. Notre prix cour. 42,99\$ 26\$ ch.	
JEUX DE SOCIÉTÉ d'Irwin. Notre prix cour. 8,99\$ 6\$ ch.	TROPHÉES NINTENDO. Notre prix cour. 7,99\$ 4\$ ch.	L'ORCHESTRE MARMITON DISNEY. Notre prix cour. 29,99\$ 20\$ ch.	10\$ ch. TRÈS BELLE SÉLECTION DE JOUETS EN PELUCHE. Yawnies, Popinours, Tuckers et Touchables, au choix.		VESTIAIRE BARBIE. Notre prix cour. 19,99\$ 15\$ ch.	POUPÉE CATHERINE DE 19 PO. Notre prix cour. 24,99\$ 20\$ ch.	TRAIN CLASSIQUE FONCTIONNANT SUR PILES. Notre prix cour. 69,99\$ 49\$ ens.
COURSE DE VOITURES DEVIL'S DITCH. Notre prix cour. 89,99\$ 69\$ ch.	JEU DE HOCKEY DE LA LNH. Notre prix cour. 42,99\$ 30\$ ch.	BOÎTE À JOUETS EN PLASTIQUE. Notre prix cour. 19,99\$ 14\$ ch.			ENSEMBLE DE CUISSON DUNCAN HINES. Notre prix cour. 23,99\$ 18\$ ens.	T-ROD À TÉLÉCOMMANDE. Notre prix cour. 49,99\$ 39\$ ch.	À L'AVEUGLETTE de Parker Brothers. Notre prix cour. 16,99\$ 12\$ ch.

Bonimart

10 LOCATIONS
AU QUÉBEC

CHÂTEAUGUAY
15, boul. St-Jean-Baptiste

GREENFIELD PARK
840, boul. Taschereau

LAVAL
Centre 2000
3195, boul. St-Martin

MÉTROPOLITAIN
7600, Vial St-Léonard

PLACE DES ORMEAUX
2877, route de Chambly

PLACE DUVERNAY
3100, de la Concorde

PLACE ST-JEAN
400, boul. du Séminaire sud

SOREL
450, boulevard Poliquin

STE-FOY
2700, boul. Laurier

SAINT-ROCH
550, boul. Charest est

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE 1989.

LE CHOIX DES ARTICLES VARIE SELON LES MAGASINS.

L'UTAM dénonce les impératifs de rentabilité de la CSST

FRANÇOIS FOREST

Au moment où la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) déclare un surplus budgétaire de \$300 millions pour le présent exercice financier, l'Union des travailleurs accidentés de Montréal (UTAM) dépose le « Dossier ras le bol » sur le bureau du ministre du travail, Yves Séguin, pour dénoncer les « impératifs de gestion et de rentabilité » dont semble s'inspirer la CSST.

L'UTAM dit au gouvernement qui s'apprête à modifier certains articles de la loi d'indemnisation des victimes du travail que s'il désire confier à la CSST le soin de gérer le fonds patronal, il devrait écarter le patronat de toute représentation dans les dossiers des victimes pour éviter que le travailleur ait à affronter seul en au-

dience et le patron et son gestionnaire (la CSST).

Ce n'est pas, selon l'UTAM, parce que l'employeur paie seul les cotisations, qu'il aurait le droit d'intervenir dans le diagnostic ou le traitement d'une lésion professionnelle.

L'UTAM insiste pour dire que lorsque certaines décisions du Bu-

reau de révision paritaire (BRP) ne sont pas conformes à ce qu'elle croit, la CSST demande à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP) de statuer. Et si cette dernière décision ne satisfait pas encore la CSST, elle peut décider de ne pas appliquer la recommandation ou de l'appliquer seulement au cas

en question, obligeant ainsi chaque accidenté aux prises avec un problème semblable à porter lui-même sa cause en appel. Elle peut finalement décider de porter les décisions en appel devant les tribunaux supérieurs, forçant ainsi de longs délais au cours desquels la CSST n'applique pas les décisions déjà rendues.

En conséquence, l'UTAM demande au gouvernement :

- qu'il abolisse l'arbitrage médical et que soit respectée l'opinion du médecin traitant;
- qu'on retire au patronat le droit de contestation en matière médicale;
- qu'un fonds soit créé à même le

fonds d'indemnisation pour rembourser aux victimes les frais encourus dans l'exercice de leur droit d'appel

- enfin que la commission chargée de l'application de la loi d'indemnisation soit une commission distincte de l'organisme chargé de recueillir et de gérer les cotisations patronales.

Champigny

LES PRIX ONT UN P'TIT COUP DANS LE NEZ...!

PAGE C 11

Un cadeau de Noël merveilleux



Icônes par Rosette Mociornitza

(514) 656-0188

Parce que la vie ça n'attend pas!



LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

S.V.P.

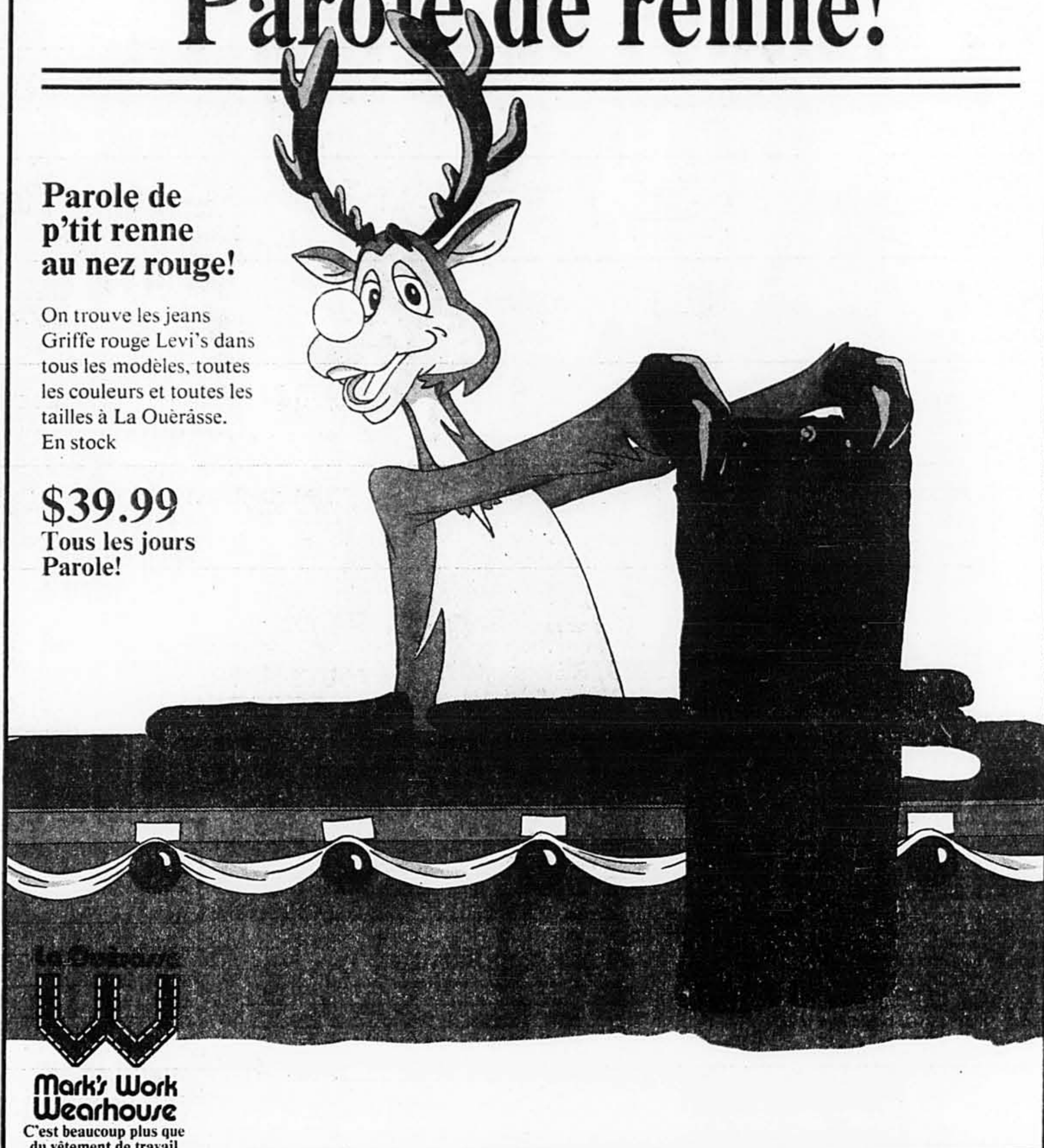
Donnez généreusement

Le patron s'y connaît. Parole de renne!

Parole de p'tit renne au nez rouge!

On trouve les jeans Griffes rouges Levi's dans tous les modèles, toutes les couleurs et toutes les tailles à La Ouérasse. En stock

\$39.99
Tous les jours
Parole!



Mark's Work Warehouse

C'est beaucoup plus que du vêtement de travail

7066, rue St-Hubert (514) 274-4414
3451, rue Masson (514) 593-1719
1430, Ste-Catherine Ouest (514) 874-1585
908, Ste-Catherine Est (514) 499-1161

965, Cure-Labelle Chomedey, (514) 687-6817
420, boul. Des Laurentides Pont-Viau, (514) 668-4206
375, boul. Taschereau Greenfield Park, (514) 671-3750

614, Place Trans-Canada Longueuil, (514) 646-5014
7373, Langelier St-Léonard, (514) 254-9995
8571, boul. Newman LaSalle, (514) 364-5677

183H, boul. Hymus Pointe-Claire, (514) 694-3422
3624, Côte Vertu St-Laurent, (514) 337-0818
1430, Monseigneur-Langlois Valleyfield, (514) 371-6461

1354, boul. Moody Terrebonne, (514) 471-1199
Centre des Congrès 2655, rue King Ouest, Sherbrooke, (NOUVEAU MAGASIN) (819) 564-1998

HEC

Nous souhaitons exprimer nos plus vives condoléances

aux membres de la communauté de l'École Polytechnique

et aux familles si durement éprouvées en ce moment de douleur.

Les étudiants et les employés de l'École des Hautes Études Commerciales

C'EST DANS LES MOMENTS DIFFICILES QU'ON RECONNAÎT UN VÉRITABLE A.M.I.

Et lorsqu'on a plus de 55 ans, on peut toujours compter sur le régime d'Assurance-Maladie Individuelle de Croix Bleue

A.M.I.: POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

Au Québec, le régime d'assurance-maladie permet à tous d'avoir accès aux soins de santé. Mais c'est un régime qui ne couvre pas tous les soins et services dont vous pourriez avoir besoin.

Le régime A.M.I. (assurance-maladie individuelle) de Croix Bleue complète parfaitement le régime d'assurance à travers les moments difficiles en toute tranquillité d'esprit.

A.M.I.: UNIQUE EN SON GENRE

Le régime A.M.I. offre trois garanties automatiques plus une garantie optionnelle qui en font une assurance-maladie des plus complètes.

A.M.I.: FACILE D'ACCÈS

Pour adhérer au régime A.M.I., il suffit:

- d'être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie et de la Loi sur l'assurance-hospitalisation du Québec;
- de ne pas être hospitalisé au moment de l'entrée en vigueur du contrat;
- d'être âgé d'au moins 55 ans;
- d'être âgé de 74 ans ou moins si vous choisissez l'option d'indemnisation quotidienne.



LES TROIS GARANTIES DE BASE

1 L'assurance-hospitalisation

Le régime A.M.I. couvre à 100% les frais de séjour en chambre semi-privée dans un hôpital.

2 L'assurance-maladie complémentaire

Le régime A.M.I. couvre les frais médicaux et paramédicaux que vous devez engager au Québec relativement à une maladie ou à une blessure.

- 100%, sans franchise
 - chiropraticien ou podiatre 10\$ par visite/20 visites par année
 - physiothérapeute 15\$ par visite/20 visites par année
 - ergothérapeute 10\$ par visite/20 visites par année
 - lunettes ou lentilles cornéennes 60\$ pour 24 mois pour les assurés de 65 ans et plus
- 60% (moins de 65 ans)
 - 80% (65 ans et plus)
 - franchise de 50\$ par assuré
 - chambre privée
 - médicaments (moins de 65 ans)
 - ambulance (moins de 65 ans)
 - honoraires d'infirmiers
 - analyses de laboratoire
 - appareils, prothèses et accessoires

3 L'assurance-accidents

Le régime A.M.I. couvre 100% des frais qui doivent être engagés au Québec par suite d'un accident.

Services	Prime (par accident)
Soins dentaires	1 500 \$
Soins paramédicaux	200 \$
Chirurgie esthétique	2 500 \$
Prothèses	500 \$
Ambulance	500 \$
Frais de rééducation	3 000 \$

TABLEAU DES INDEMNITÉS

Perte accidentelle	Somme assurée
1. la vie	5 000 \$
2. les deux mains, les deux pieds, les deux yeux	25 000 \$
3. une main et un pied	25 000 \$
4. une main ou un pied et un oeil	25 000 \$
5. une main, un pied ou un oeil	12 500 \$
6. le pouce et l'index de la même main	5 000 \$

TABLEAU DE PRIMES*

Régime d'assurance-maladie individuelle

Âge	\$/mois	\$/an
55 - 64	24,57	270
65 et +	23,66	260

UNE GARANTIE OPTIONNELLE

Le régime A.M.I. prévoit une indemnité quotidienne de 25\$, à compter du quatrième jour d'hospitalisation, pour chaque jour où vous êtes hospitalisé au Québec relativement à une blessure ou à une maladie.

TABLEAU DE PRIMES*

Régime d'assurance-maladie individuelle incluant l'option d'indemnisation quotidienne

Âge	\$/mois	\$/an	Âge	\$/mois	\$/an
55 - 59	31,76	349	65 - 69	35,04	385
60 - 64	32,76	360	70 - 74	39,59	435

*Primes garanties pour l'année 1990.

POUR ENVIRON 0,75\$ PAR JOUR, OFFREZ-VOUS UN A.M.I. POUR LA VIE!

Comment adhérer

1. Remplissez et signez la demande d'adhésion.
2. Indiquez à quel régime vous désirez adhérer.
3. Référez-vous aux grilles ci-dessus pour connaître le montant de la prime que vous devrez payer.
4. Indiquez les modalités de paiement que vous préférez (mensuel ou annuel) et signez, s'il y a lieu, l'autorisation de prélèvements bancaires.
5. Faites parvenir votre chèque. Vous recevrez votre police d'assurance dans les plus brefs délais. Si votre police ne vous satisfait pas entièrement, vous aurez 10 jours pour annuler le tout et votre prime vous sera remboursée intégralement.

Faites parvenir dès aujourd'hui votre demande d'adhésion à:
CROIX BLEUE/CANASSURANCE^{MC}
Régime A.M.I.
C.P. 910, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K8

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE
aucun examen médical requis

Pour bien vous assurer, postez votre demande d'adhésion dès maintenant!

Nom _____

Prénom _____ Âge _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____

N° assurance-maladie du Québec _____

J'aimerais adhérer au Régime A.M.I. de CROIX BLEUE/CANASSURANCE^{MC}

- ☐ Régime d'assurance-maladie individuelle
- OU
- ☐ Régime d'assurance-maladie individuelle avec option d'indemnisation quotidienne

Modalités de paiement

- ☐ Paiement annuel
- Veuillez annexer un chèque ou un mandat couvrant le montant de la prime annuelle à votre proposition d'assurance.

- OU
- ☐ Prélèvements bancaires (paiements mensuels) veuillez:
1. signer l'autorisation suivante,
 2. annexer un chèque couvrant le premier versement mensuel de la prime.

AUTORISATION (prélèvements bancaires seulement)
CROIX BLEUE est autorisée à effectuer des retraits mensuels sur le compte dont le numéro est inscrit sur le spécimen de chèque ci-joint. Il est entendu et convenu que chaque partie peut mettre fin aux effets de l'autorisation par un avis écrit envoyé à l'autre partie. Le solde de la prime annuelle est alors payable en entier.

Date: _____

X _____

Signature du payeur/proposant _____

Autre signature nécessaire (s'il y a lieu) _____

Période d'attente
À la première année d'adhésion, une période d'attente de deux (2) mois est applicable. Au cours de cette période, aucune prestation ni aucune indemnité n'est payable relativement à une maladie. Cette période d'attente ne s'applique pas en cas d'accident.

Signature: _____ Date: _____

CROIX BLEUE
CANASSURANCE^{MC}

Un plus dans votre vie.

Le Festival de Lanaudière connaît des difficultés financières

JEAN-PAUL
CHARBONNEAU

Le Festival international de Lanaudière connaît des difficultés financières de l'ordre d'un million de dollars et quatre compagnies qui ont agi dans la construction de l'amphithéâtre ont déposé des privilèges au bureau d'enregistrement de Joliette.

Le directeur général du Festival, Claude Trudel, a déclaré à La Presse qu'en plus de devoir de l'argent à ces compagnies, le conseil d'administration du Festival faisait face à un déficit d'opération pour la dernière saison. «Je ne peux vous dire au juste combien au total le Festival doit, mais ce n'est pas loin du million de dollars. La situation n'est pas facile, mais j'ai espoir que tout revienne à l'ordre bientôt», a expliqué M. Trudel.

De forts cachets payés à des artistes auraient fait exploser le

budget de l'organisation. De plus, la campagne de financement populaire, qui vient de prendre fin, n'a pas connu le succès anticipé. Les gouvernements fédéral et provincial ont été invités à accorder de nouvelles subventions au Festival afin de combler le manque à gagner. M. Trudel a discuté récemment avec le ministre fédéral Marcel Masse à ce sujet. Ottawa a déjà versé 2,8 millions \$ pour la réalisation de l'amphithéâtre de Lanaudière.

Une compagnie de construction enregistre un privilège lorsqu'elle n'a pas été payée à la date prévue dans le contrat. En agissant de la sorte, une entreprise se protège en s'assurant d'être sur la liste des créanciers prioritaires advenant une faillite.

Un porte-parole de Bernard Malo Construction, André Malo, a déclaré qu'il n'y avait rien d'exceptionnel dans cette affaire. «Pour nous, c'est une situation presque normale. J'ai souvent vécu de telles situations dans le passé avec d'autres organismes», a-t-il précisé.

Le contrat accordé à cette firme qui agissait comme entrepreneur général est de 2,9 millions \$ et le Festival devrait encore 486 000 \$, somme qui devait être payée le 31 octobre au plus tard. Les autres compagnies qui ont enregistré un privilège sont les Entreprises Berthier, la plomberie J.-P. Lajoie et H.P. Proteau.

Le ministre des Affaires culturelles, Lucienne Robillard, a déclaré que même si elle était inquiète de cette situation, elle pouvait affirmer dès maintenant que le festival aura lieu comme prévu à l'été 1990. Les fonctionnaires de

son ministère ont été chargés d'étudier ce dossier dans le but de stabiliser la situation car les causes de ces problèmes financiers n'ont pas encore été cernées. Ce ministère avait donné une subvention de 1,9 million \$ lors de la construction de l'amphithéâtre.

Pour sa part, M. Trudel pense que cette nouvelle va sensibiliser les résidents de la région aux besoins financiers du Festival.

Quant au maire de Joliette, Jacques Martin, il dit suivre la situation de près car la Ville «a des intérêts pécuniaires à sauvegarder». M. Martin a bon espoir que la situation se stabilise.

Alimentation

Mercredi,

dans le cahier

alimentation,

La Presse

vous propose

Cadeaux

de bouche



Un article signé

françoise

Gayler

La Presse

Automobile

lundi,

dans le cahier

automobile,

La Presse

vous propose

Bonjour!

Je m'appelle

Concept 3



Un article signé

Denis Duquet

La Presse

centre de jeûne et de repos

pour:
SE REPOSER
MAIGRIR
CESSER
DE FUMER
AMÉLIORER
SA SANTÉ
DÉCOMPRESSER
VITE

7576, chemin Pelletier, C.P. 555
Rawdon J0K 1S0
Tél.: (514) 834-8484

Fraser ENCAN VENTE AUX ENCHÈRES PAR ORDRE D'AIR CANADA

Approximativement 400 pièces de bagages non réclamés, y compris caméras, montres et bijoux, seront vendus aux enchères.

EXPOSITION:

lundi, 11 décembre
de 10 h à 17 h

Nous acceptons présentement toutes consignations de meubles, bijoux et accessoires pour notre prochaine vente mensuelle cataloguée. Pour plus de détails, communiquez avec nous. Toute transaction sera traitée confidentiellement.

VENTE:

lundi, 11 décembre
à 19 h

8290, ch. Devonshire (angle av. Royalmount)
Téléphone: 345-0571

Madame, offrez-lui une Toyota pour Noël avec notre PROGRAMME D'ACHAT DIFFÉRÉ.



169.00 \$⁺ PLUS TAXE
TERCEL 3 PORTES
MO 36 KAA

239.00 \$⁺ PLUS TAXE
SEDAN COROLLA
MO 94 EAA

319.00 \$⁺ PLUS TAXE
SEDAN CAMRY DLX
MO 21 FMA

Consultez-nous
pour autres
spéciaux
en stock.



OH.
OH.
OH! Cette offre
est valide
jusqu'au 22 décembre 1989.

Jours d'aubaines argentées!

FAIRVIEW
TOYOTA

12, AUTO PLAZA,
POINTE-CLAIRE, QUE
Tél.: (514) 694-1510

SPINELLI
TOYOTA

561, BOUL. ST-JOSEPH
LACHINE, QUE
Tél.: (514) 634-7171

PEA

FLEXIPLAN

25

Comment aimez-vous votre musique?



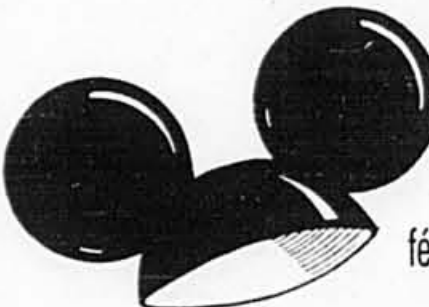
acoustique...



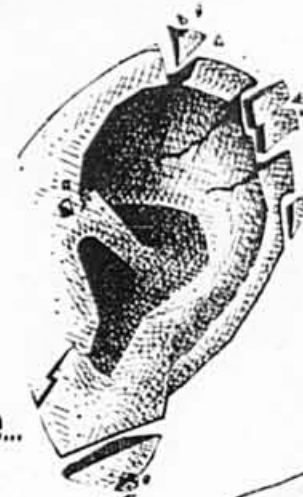
électrique...



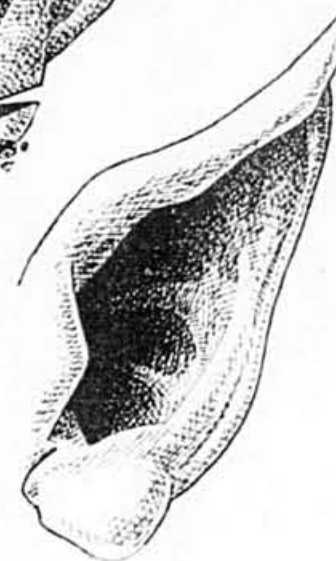
classique...



féerique...



apocalyptique...



cosmique...

...ou simplement sans hic?

Alors venez chez Kébecson où notre seule rhétorique porte sur la qualité du son!



Kébecson

l'audio-conseil

6555, rue St-Denis, Montréal,
(514) 270.7900

Bang & Olufsen harman/kardon Nakamichi

DENON KEF QUAD SONY



Seule... mais pas toute seule.

LES RÉSIDENCES
Manoir Le Corbusier

À partir de 600\$ • Occupation immédiate

1000, boul. O Laval 775, rue Muir, Ville St-Laurent
Tél.: 682-6666 Tél.: 748-1396

Nous offrons aussi des services spécialisés pour personnes en perte d'autonomie. Courts et longs séjours disponibles.

Grande-Baleine: Hydro devra accorder la priorité à l'environnement

FRANÇOIS FOREST

Bien avant d'entreprendre les

travaux préliminaires qui devraient permettre au printemps 1990 de construire la route qui re-

liera la centrale Radisson de la Baie James au futur complexe Grande-Baleine de la Baie d'Hudson, le gouvernement Bourassa devra résoudre les «grands enjeux environnementaux» qu'ont identifiés les scientifiques d'Hydro-Québec dans une étude datée du 21 septembre et dont La Presse a obtenu copie.

Ces enjeux sont notamment l'augmentation du mercure dans les réservoirs et, par conséquent, dans les poissons. Le complexe hydroélectrique de la Grande-Baleine créera cinq bassins dont l'étendue de chaque réservoir dépasse celle du Lac Saint-Jean. L'inondation de ces territoires provoquera une «chimie naturelle» qui provoquera le dégagement du mercure sous terre qui passera dans les réservoirs et contaminera les poissons.

Un autre point important est la restitution des eaux turbinées dans le milieu marin et l'impact sur les mammifères marins. À ce sujet, les scientifiques prévoient une «dévalaison» des poissons contaminés par le mercure dans le milieu marin. En d'autres termes, le poisson infecté dans les bassins et retournant à la mer fait craindre aux biologistes une contamination des mammifères ma-

rins, notamment les phoques et les bélugas, sources d'alimentation de 1500 Cris et Inuit le long du détroit de Manicouan dans la Baie d'Hudson.

Les scientifiques ajoutent: «De plus, on créera un polynia, ou zone libre de glace en tout temps, à l'endroit du détroit de Manicouan. Si, poursuivent-ils, l'existence d'un polynia peut créer un endroit très productif, l'ichtyofaune (toutes les catégories de poissons) qui réside dans le détroit pourrait également être contaminée par le mercure. L'utilisation du territoire par les populations locales sera ainsi modifiée.»

Il y a aussi les impacts sur le bassin de la rivière Nastapoca, troisième rivière anarquée dans le cadre du projet et où l'on retrouve une population unique au monde d'environ 200 phoques d'eau douce au Lac des Loups Marins. La réduction du débit de la rivière Nastapoca (15 p. cent) pourrait engendrer des impacts sur cette population de phoques.

Il ne semble pas cependant que 30 p. cent du troupeau de caribous de la rivière George qui fréquente le territoire de Grande-Baleine soit un enjeu majeur, mais l'augmentation du volume des

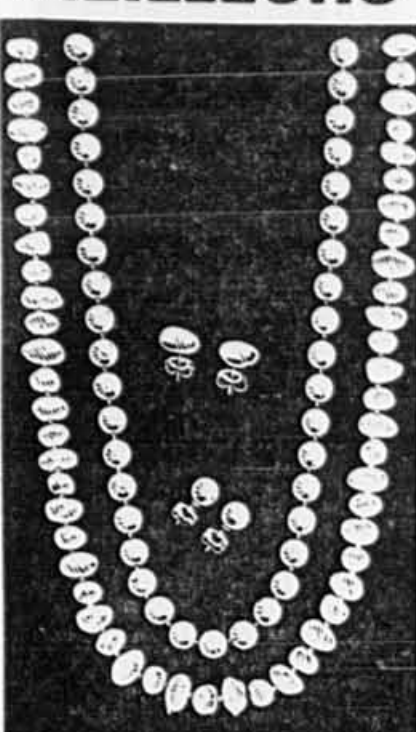
eaux du Lac Bienville, qui est le réservoir des trois centrales de Grande-Baleine, créera définitivement un impact majeur sur les oiseaux migrateurs, notamment la macreuse dont près de 95 p. cent de la population du nord-est américain vient nicher au lac Bienville. Ces oiseaux sont menacés d'extinction.

Ces enjeux que sont la contamination possible des mammifères marins, la création d'une zone libre de glace dans le détroit de Manicouan, la destruction probable des lieux de transit d'oiseaux migrateurs relèvent tous de la responsabilité du gouvernement fédéral. Cela explique en partie la détermination du minis-

tre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard, à procéder à une vaste consultation publique avant d'entreprendre les travaux. C'est d'ailleurs ce que prévoit le processus fédéral d'examen et d'évaluation en matière d'environnement quand sur de telles questions le fédéral et le provincial ne s'entendent pas.

Son homologue provincial, Pierre Paradis attend quant à lui l'étude finale des impacts environnementaux des experts d'Hydro-Québec avant de soumettre à son gouvernement la pertinence de tenir des audiences publiques. Ce rapport final doit être déposé avant la fin du mois.

MEILLEURS PRIX EN VILLE



PERLES CULTIVÉES RONDES

18"	14K	8-8.5	119\$
18"	14K	7-7.5	295\$
24"	14K	7-7.5	395\$
32"	14K	7-7.5	499\$
18"	14K	8.5-7	1645\$
24"	14K	8-8.5	2148\$
32"	14K	8-8.5	2952\$
BRACELET	14K	8.5-7	729\$

PERLES SEMI-BAROQUES

COLLIER	18"	14K	159\$
COLLIER	24"	14K	219\$
SAUTOIR	32"		259\$

PERLES EAU DOUCE CHINOISES

COLLIER	18"	10K	GRAIN DE RIZ 20\$
COLLIER	18"	14K	GRAIN PLAT 59\$
COLLIER	18"	14K	65\$
COLLIER	24"	14K	79\$
SAUTOIR	32"		99\$

PERLES EAU DOUCE BIWA

SAUTOIR	32"		1 295\$
SAUTOIR	32"		1 869\$

EN MAGASIN :
COLLIERS DE PERLES
de 25\$ à 2552\$
BOUCLES D'OREILLES
de 13\$ à 1972\$

MONTRES:

BAUME et MERCIER — PIAGET — CONCORDE — SEIKO — LASALLE —
MOVADO — RAYMOND WEIL — PULSAR — MICHEL HERBELIN —
BULOVA — CITIZEN — SWATCH — LORUS — TIMEX

PLUMES:

MONT BLANC — S.T. DUPONT — CROSS — SHEAFFER — PARKER
GRAVURE SUR PLACE DE VOTRE NOM ou LOGO DE COMPAGNIE

ATTENTION SPÉCIALE AUX ENTREPRISES
CADEAUX CORPORATIFS
MONTRES ET HORLOGES DE PRÉSENTATION
AGENDA ÉLECTRONIQUE



REMODELAGE

- Si vous désirez changer le STYLE de votre bague, nous avons de magnifiques montures à vous proposer.
- Venez les essayer, vous en serez emballés.
- Elles seront prêtes pour Noël si vous faites vite.
- Venez choisir la vôtre, elle redonnera à vos pierres précieuses l'éclat qu'elles méritent.

BIJOUTERIE le roy

7139, rue ST-HUBERT
(coin Jean-Talon)
MONTRÉAL
277-3127

Résultats

Provincial

Tirage du 89-12-08

NUMÉROS	LOTS
3244628	1 000 000 \$
244628	10 000 \$
44628	1 000 \$
4628	100 \$
628	25 \$
28	10 \$

Quotidien

Semaine du: 89-12-02

	3	4
SAMEDI	902	7713
LUNDI	523	7245
MARDI	801	0821
MERCREDI	311	9723
JEUDI	527	4806
VENDREDI	858	8859

La Mini

Tirage du 89-12-08

NUMÉROS	LOTS
661536	50 000 \$
61536	5 000 \$
1536	250 \$
536	25 \$
36	5 \$
66153	1 000 \$
6615	100 \$
661	10 \$

Banco

Tirage du 89-12-08

PROCHAIN TIRAGE: 89-12-11
2 4 10 11 21
26 28 30 33 34
38 42 45 48 49
50 51 55 60 64

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SÉMINAIRE GRATUIT SUR LE NOUVEAU LOGICIEL COMPTABLE POUR MACINTOSH: "LE GRAND LIVRE"

Venez découvrir la simplicité et la performance du logiciel de Fortune 1000. Assistez gratuitement à une présentation donnée par Fortune 1000 et le département de comptabilité de Micro-Boutique.

DATE: Jeudi le 14 décembre 1989
LIEU: Micro-Boutique Téléport
1755 est. boul. René-Lévesque, suite 103
Montréal, Québec
H2K 4P6

Pour réservation ou information:
Sandra Méhu (514) 522-1732

La copie d'apprentissage permet des économies de temps et d'argent des logiciels de comptabilité. Le micro est une marque de commerce de Apple Computer Inc. Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc.

LA RUÉE VERS L'OR

GRATTEZ ET GAGNEZ PLUS DE 18 000 000\$ EN PRIX

- 4 lingots d'or d'une valeur de 50 000 \$ chacun
- 154 Pontiac Firefly
- 222 voyages de rêve pour 2 à Hawaï, Paris, La Barbade
- Plus de 15 millions de dollars en essence gratuite

2 FAÇONS DE GAGNER GAGNEZ INSTANTANÉMENT!

Grattez les deux cases. Si les symboles sont assortis, vous gagnez le prix représenté.

FAITES LA PAIRE!

Si les symboles ne sont pas identiques, séparez le billet en deux. Collectionnez les moitiés que vous pourrez assortir afin de gagner.

C'EST FACILE DE GAGNER!

Faites comme eux. Grattez et gagnez avec La Ruée vers l'Or chez tous les détaillants Shell participants.

Mme Johanne Bisson de Montréal, Québec, gagnante d'un voyage pour deux à Paris. Le billet a été remis à la station Diane Martin, 2544 rue Masson, Montréal, Québec.

M. Hugues Tremblay de St-Anselme, Québec, gagnant d'un voyage pour deux à Paris. Le billet a été remis chez Super Soir, 536 route Bégin, St-Anselme, Québec.

M. Serge Paulin de Grande-Anse, Nouveau-Brunswick, gagnant d'un voyage pour deux à la Barbade. Le billet a été remis à la station Denis Dugas, 341 rue Acadie, Grande-Anse, Nouveau-Brunswick.

M. Sylvain Ménard de Joliette, Québec, gagnant d'un voyage pour deux à la Barbade. Le billet a été remis à la station Brigitte Malo, 703 rue de Lanaudière, Joliette, Québec.

M. Benoit Picard de Longueuil, Québec, gagnant d'un voyage pour deux à Paris. Le billet a été remis à la station Laval Rousseau, 2075 chemin Chambly, Longueuil, Québec.

Mme Francine Verreault de Donnacona, Québec, gagnante d'un voyage pour deux à la Barbade. Le billet a été remis à la station Octave Beauré, 250 rue Notre-Dame, Donnacona, Québec.

M. Henri Lemieux de Lévis, Québec, gagnant d'un voyage pour deux à la Barbade. Le billet a été remis aux Entreprises CLN, route 20, St-Germain, Québec.

M. Théodore Poitras de Ste-Anne-des-Monts, Québec, gagnant d'un Pontiac Firefly. Le billet a été remis au Dépanneur Shell Idéal, 87 boul. Ste-Anne O., Ste-Anne-des-Monts, Québec.

Mme Cecil Parsons de Summerside, I.P.E., gagnante d'une Pontiac Firefly. Le billet a été remis à la station David Pineau, 671 rue Water, Summerside, I.P.E.

M. Louis Babeu de Montréal, Québec, gagnant d'une Pontiac Firefly. Le billet a été remis chez PLN Centre Auto, 7965 rue St-Hubert, Montréal.

Mme Denise Morin de Joliette, Québec, gagnante d'un voyage pour deux à Hawaï. Le billet a été remis à la station Benoit Gagné Inc., 550 chemin Ste-Beatrix, Ste-Beatrix, Québec.

M. Roger Prévost de St-Hubert, Québec, gagnant d'un voyage pour deux à la Barbade. Le billet a été remis à la station Alan Serrurier, 7900 chemin Chambly, St-Hubert, Québec.

Mme Ginette Chiasson de Bathurst, Nouveau-Brunswick, gagnante d'un voyage pour deux à Hawaï. Le billet a été remis à la station Guillard's Shell, 705 av. St-Peter, Bathurst, Nouveau-Brunswick.

Ça bouge avec Shell

EATON

Une merveilleuse occasion de boucler vos achats de cadeaux avec Estée Lauder

L'enthousiasme du début pour le magasinage, le choix du cadeau approprié et l'emballage, s'effrite de plus en plus à mesure que Noël approche. Estée Lauder a de merveilleuses idées et une vaste sélection de produits... de quoi plaire à chaque femme!

Toute une gamme: fragrances inoubliables, poudre parfumée et savon luxueux, ensembles et étuis de ton or! Et encore mieux, ils sont déjà élégamment emballés dans du papier à boucles et ruban. Une formule pratique et des idées-présents qui plairont, de Estée Lauder.

De la collection Estée Lauder:

1. Eau de parfum Beautiful, 50 mL 53.00
2. Parfum Beautiful, 7 mL 90.00
3. Étui en forme de coquillage. Ton or. 50.00 ch.
4. Étui décoré genre alligator. Ton or. 35.00 ch.
5. Étui décoré de vagues. Ton or. 50.00 ch.

Vendus à ou par tous les magasins Eaton. Rayon 216.



Du 11 au 23 décembre,
tous les magasins Eaton
seront ouverts jusqu'à

21 h.

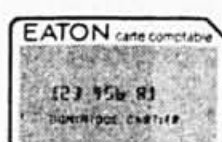
Jusqu'au 30, Eaton
Centre-ville ouvre à

9 h

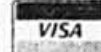
Magasins de banlieue

9 h30 la semaine à

9 h le samedi



Crédit accepté
avec
la carte Eaton



Les cartes American Express,
Visa et MasterCard
sont aussi acceptées.

Venez ou
composez
284-8484

EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada

Proulx reporté à la présidence de l'UPA

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le président et les deux vice-présidents de l'Union des producteurs agricoles, MM. Jacques Proulx, Pierre Gaudet et Jean-Yves Couillard, ont été reportés à leur poste sans même une élection.

Un Turc se dit victime d'un vol de rein

Agence France-Presse
LONDRES

■ Un paysan ture, attiré en Grande-Bretagne par des promesses d'embauche, a accusé hier des médecins de lui avoir prélevé un rein, destiné à une greffe, sans l'en avoir averti.

M. Ahmet Koc, 34 ans, témoignait devant le conseil de discipline de la profession médicale, dans le cadre d'un procès intenté à trois médecins britanniques accusés d'avoir effectué des greffes d'organes prélevés sur des donneurs vivants qui auraient été payés pour ces opérations.

M. Koc a affirmé avoir été contacté à Istanbul par un intermédiaire qui lui a promis du travail à Londres puis qui, à son arrivée dans la capitale britannique, lui a expliqué qu'il devait subir un examen de routine nécessaire avant l'embauche.

Une fois à l'hôpital, a-t-il poursuivi, on lui a fait une piqûre, sans rien lui dire. À son réveil, l'homme qui l'avait fait venir en Angleterre lui a affirmé qu'on venait de lui enlever l'appendice.

Ce n'est que trois jours plus tard, a-t-il ajouté, qu'on lui révéla qu'on lui avait en réalité prélevé un rein.

«Je ne savais pas ce qu'était un rein, que ça pouvait valoir de l'argent», a déclaré M. Koc, qui a soutenu ne rien savoir d'une annonce placée dans un journal d'Istanbul en son nom et qui offrait un rein contre de l'argent. La défense, évoquant cette annonce, a affirmé que M. Koc connaissait parfaitement la raison de son hospitalisation.

Le paysan ture qui gagnait à Istanbul l'équivalent de 50 pence (80 cents US) par semaine s'est effectivement vu remettre, avant son départ pour la Turquie, 2650 livres (environ 4000 \$ US). Ce n'est qu'en allant changer 50 livres à son retour à Istanbul, a-t-il affirmé, qu'il comprit l'importance de la somme qu'on lui avait donnée.

Mais M. Koc, qui a décrit tous les problèmes de santé qu'il avait depuis et qui ont, a-t-il dit, fait de lui un invalide, a affirmé, en pleurs, qu'il n'aurait pas vendu son rein «pour tout Istanbul».

OVNI: l'armée belge enquête

Associated Press
BRUXELLES

■ L'armée de l'air et la police belges ont entrepris des recherches à la suite de nombreux témoignages sur la présence d'OVNI à proximité des frontières hollandaises et ouest-allemandes.

Depuis le 29 novembre des dizaines de personnes, parmi lesquels des autorités policières, de la province de Liège prétendent avoir vu des objets lumineux dans le ciel. Certains parlent de plate-formes éclairant la terre à l'aide de trois gigantesques projecteurs, d'autres d'objets réalisant un ballet lumineux dans le ciel.

Au cours de la même période, des contrôleurs aériens ont «vu des signes inexplicables sur leur écran de contrôle» a expliqué le colonel Michel Mandel, porte-parole du ministère belge de la Défense, ajoutant qu'à cette période aucun vol à basse altitude n'était autorisé.

Le congrès de l'UPA, a expliqué M. Proulx dans le bilan qu'il en a fait, devait prouver sans ambiguïté que les mieux placés pour donner les directions qui s'imposent au monde agricole sont ceux et celles qui pratiquent l'agriculture. Il devait aussi permettre aux agriculteurs de réaffirmer leurs positions face au GATT et au gouvernement fédéral et de discuter des problèmes environnementaux. Tous ces buts ont été atteints.

Mais le clou du congrès a été l'adoption de la motion qui de-

mande au gouvernement québécois de prendre les mesures pour soustraire l'agriculture de la juridiction fédérale si le gouvernement d'Ottawa ne prend pas immédiatement la défense des intérêts des agriculteurs québécois aux négociations du GATT et lors de la révision des politiques agricoles du Canada qui s'amorcent à Ottawa la semaine prochaine.

M. Proulx a constaté que la stratégie est bonne et qu'elle a commencé à porter fruit à preuve la résolution, dans le sens des revendications de l'UPA, que le ministre de l'Agriculture, Michel

Pagé, a présentée hier à l'Assemblée nationale et qui a été adoptée unanimement.

Cette résolution, a dit le président Proulx, «va nous donner une force extraordinaire au début de la semaine prochaine lors du début des discussions à Ottawa sur la révision des politiques agricoles nationales».

Quelques minutes avant la fin du congrès, à la demande de quelques délégués, il a été décidé de revoir au cours de l'année le mode d'élection des dirigeants de l'UPA, ce qui sera fait immédiatement, a déclaré M. Proulx.

Suspension des procédures contre cinq anciens policiers

Presse Canadienne
HAMILTON

■ L'avocat de la couronne Mike Murdoch a annoncé hier la suspension des procédures judiciaires contre cinq anciens policiers, accusés d'avoir bu de l'alcool confisqué, au lieu de le jeter, entre 1980 et 1985.

La preuve n'est pas suffisante, a constaté Me Murdoch, pour soutenir les allégations

faites contre les sergents d'état-major Ronald Strauch et Fred Pawluk, les sergents Randolph Bailey et Douglas Woods, et l'agent Donald Dawson.

Selon ces allégations, les accusés auraient bu l'alcool saisi au cours de parties de cartes, de tournois de golf et autres événements. L'alcool provenait de contrebandiers ou d'individus ayant enfreint les lois ontariennes sur les spiritueux.

NOËL ARRIVE TÔT CETTE ANNÉE



FILMS KODACOLOR GOLD

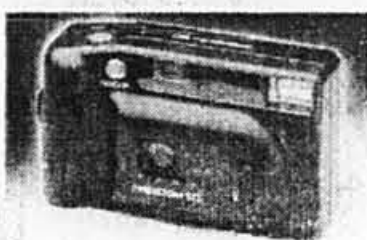
Paquet de 3 films Kodacolor Gold 35 mm (ISO 100). EN PRIME: 3 bons-rabais de 1\$ sur le développement.

3/10⁹⁹\$

MINOLTA FREEDOM 50

99⁹⁹\$

Nouveau! Appareil 35 mm à mise au point avec flash électronique intégré à déclenchement manuel. Chargement et avance du film motorisés. Capteur DX. Garantie 1 an.



MINOX 1950

Nouveau! Appareil 35 mm compact à mise au point fixe. Flash électronique intégré à déclenchement automatique. Transport du film entièrement automatique. Capteur DX. Garantie 1 an. Prix régulier: 69,99\$.

59⁹⁹\$

VASTE CHOIX DE CADRES



De toutes les tailles et de tous les styles.

8 FILMS GRATUITS À L'ACHAT DE TOUT APPAREIL 35 MM

Avec tout achat d'appareil-photo 35 mm, vous recevrez un livret de coupons vous permettant d'obtenir 8 films Diracolor 24 poses gratuitement. Détails en magasin.

Offres valides jusqu'au 24 décembre.

DIRECT FILM

Vivre en première classe

A quinze minutes de Montréal, vous trouverez ce que les plus exigeants recherchent dans un développement domiciliaire.

Nos vingt différents modèles de résidences de grand style s'intègrent dans un environnement de choix. Le développement est adjacent au magnifique golf du Boisé de Lachenaie-Ouest.

Les Habitations du Boisé d'en Haut

Résidences personnalisées de standing supérieur

De 158,900\$ à 224,900\$

Sortie 18 de l'autoroute 25 direction Terrebonne. Tournez à droite au chemin du Coteau.

Lundi, mardi et mercredi: 14h à 17h. 19h à 21h
jeudi au dimanche: 13h à 17h

Tél: 471-6676



«PRIX EXCELSIOR 1989»
APCHQ



«Mis en nomination pour deux «Domus» 1990 (APCHQ)»

